

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 2 juin 2025

DÉLIBÉRATION – CFVU-2025-PROCÈS VERBAL-15

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du vendredi 4 avril 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 2 juin 2025

Fait à Créteil, le lundi 2 juin 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	
Quorum : 20	Votants : 20
Membres présents : 20	Votes exprimés : 28
Membres représentés : 8	Pour : 28
Total des membres présents et représentés : 28	Contre : 0
	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du vendredi 4 avril 2025.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU

VENDREDI 4 AVRIL 2025

Ordre du jour

1. Informations générales	4
2. Approbation des procès-verbaux des séances des lundis 3 et 17 mars 2025	5
3. Vie étudiante.....	5
3.1. Examen des propositions de la Commission CVEC du lundi 24 mars – Année universitaire 2024/2025	5
4. Organisation des études	9
4.1. Examen des bornes universitaires 2025/2026	10
4.2. Examen des mises à jour des dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) 2025/2026 pour les licences, licences professionnelles, BUT, masters et diplômes d'ingénieur	10
4.3. Examen des mises à jour du règlement des jurys – 2025/2026.....	12
4.4. Examen des mises à jour du règlement des modalités d'évaluations 2025/2026	12
4.5. Examen des mises à jour des principes et de l'organisation des UE d'ouverture de licence – 2025/2026	12
4.6. Examen du cadrage du régime spécial d'étude pour les étudiants en situations particulières 2025/2026 (intégrant le principe et les modalités concernant le congé menstruel pour la rentrée universitaire).....	16
4.7. Examen de la mise à jour du cadrage des stages 2025/2026.....	23
4.8. Examen de la mise à jour du cadrage de la césure 2025/2026.....	24
4.9. Examen d'une proposition d'ouverture d'un nouveau parcours-type à l'IUT Créteil-Vitry pour la licence professionnelle « Banque, assurance, finances : charge de clientèle » – COF exceptionnelle	25
4.10. Examen de la campagne pour les diplômes universitaires, les certificats d'université et les diplômes interuniversitaires – Deuxième vague – CDU.....	26
4.11. Examen du rectificatif concernant les dates de candidatures en master première année (hors procédure MonMaster) – ajout d'une deuxième session de candidatures pour un master de SESS-STAPS.....	28

4.12. Présentation de l'évaluation des IUT de Créteil–Vitry et de Sénart–Fontainebleau par la Commission consultative nationale – Vague E	29
5. Questions diverses	34
5.1. Motion : Instauration d'un congé menstruel à l'UPEC	34

La séance débute à 9h40.

M. THAUVRON.- Merci d'être là ce vendredi, qui n'est pas le jour classique des CFVU, car en principe c'est le lundi après-midi – je dis cela pour les nombreux nouveaux élus. Nous avons un ordre du jour chargé, mais nous allons essayer de finir à 12h ou 12h30 au plus tard, car tout le monde a des contraintes. Le Président s'excuse, il est en mission à l'étranger.

1. Informations générales

M. THAUVRON.- Nous avons pas mal de nouveaux élus ; les trois conseils étudiants ont été renouvelés. Je vous propose qu'on fasse rapidement un tour de table des élus étudiants, pour qu'ils se présentent. Ensuite je leur ferai une présentation très rapide du fonctionnement de la CFVU. Puis nous reprendrons l'ordre du jour.

Mme KACI.- Bonjour tout le monde. Je suis étudiante en licence « Administration et échanges internationaux » et en licence de Droit. Je suis sur la liste « Bouge ta fac ».

M. KAROURI.- Bonjour à toutes et tous. Je suis ravi. Je suis étudiant en master 1 « Communication politique et publique » à l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres, Langues, Sciences humaines (LLSH). J'ai été élu sur la liste « Bouge ta fac ».

M. THAUVRON.- Je rappelle une règle de fonctionnement : Madame, qui est au premier rang, retranscrit intégralement ce qui se dit et rédige les procès-verbaux (PV) des séances, qui font des dizaines de pages. Il est donc impératif de parler fort et de se présenter quand on prend la parole.

M. BRICET.- Bonjour. Je suis en deuxième année de médecine et j'ai été élu sur la liste « Bouge ta fac ».

M. LEJEUNE.- Bonjour. Je suis étudiant en DFGMS 2, donc en deuxième année de médecine. Je suis sur le secteur 4 pour les disciplines de santé et je suis sur la liste « Bouge ta fac ».

M. JOLIVOT.- Bonjour à tous. Je suis en L3 « Administration et échanges internationaux ». J'ai été élu en secteur 1 sur la liste « Bouge ta fac » ; j'étais déjà élu ces deux dernières années, donc certains me connaissent.

M. MEUDEC.- Bonjour à tous. Je suis en licence Biologie-Santé. Je suis élu sur le secteur 3, sur la liste « Bouge ta fac ».

Mme THOMAS.- Bonjour. Je suis en deuxième année de Biologie-Santé. J'ai également été élue sur la liste « Bouge ta fac », sur le secteur 3.

M. SOKI.- Bonjour. Je suis en deuxième année de bachelor universitaire de technologie (BUT) « Villes et territoires durables », sur le campus de Sénart. J'ai été élu sur le secteur 2, sur la liste de l'UNEF.

Mme CHALLOIT.- Bonjour. Je suis étudiante en première année de Licence Chimie Biologie SVT. J'ai été élu sur la liste « UPEC en commun ».

Mme HALLERMEYER.- Bonjour. Je suis étudiante en deuxième année en « Droit et santé ». J'ai été élue sur le secteur 1 sur la liste « UPEC en commun ».

Mme CLERET.- Je suis en première année en Droit Juriste internationale. J'ai été élue en secteur 1 sur la liste « UPEC en commun ».

M. GACHOWSKI.- Bonjour. Peut-être que vous me connaissez parce que nous travaillons ensemble depuis bientôt quatre ans. Je suis en master 1 « Droit public des affaires ». Je suis élu sur la liste « UPEC en commun ».

M. LELAQUET.- Bonjour à tous. Je suis en première année de licence de Chimie-Biologie. J'ai été élu avec la liste « UPEC en commun ».

M. BOUCEY.- Bonjour. Je suis en troisième année de Philosophie. Je suis élu sur la liste « UPEC en commun », en secteur 2.

M. THAUVRON.- Merci. Nous avons donc trois listes représentées, sur les cinq listes. Je propose de faire la présentation de la CFVU à la fin de la séance, uniquement pour les élus étudiants. Ce sera peut-être plus simple pour interagir.

2. Approbation des procès-verbaux des séances des lundis 3 et 17 mars 2025

M. THAUVRON.- Nous avons à approuver les procès-verbaux (PV) des séances du lundi 3 et du lundi 17 mars. Tout était disponible sur le SharePoint. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces PV ? S'il n'y en a pas, je vous propose un vote groupé sur les deux PV, après un état des lieux des procurations.

Les procurations sont communiquées :

Mme MARQUEZ a reçu procuration de Mme PERELMAN. Mme RIFAI a reçu procuration de Mme GOROCHOV. Mme GERMÉ a reçu procuration de M. HUET. Mme KACI a reçu procuration de Mme GOMES RODRIGUES JORGE. M. LEJEUNE a reçu procuration de Mme DAVID.

M. THAUVRON.- Nous avons largement le quorum. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Les PV sont adoptés à l'unanimité.

Les procès-verbaux des séances du lundi 3 mars et du lundi 17 mars 2025, sont adoptés à l'unanimité par les membres élus de la CFVU.

3. Vie étudiante

3.1.Examen des propositions de la Commission CVEC du lundi 24 mars – Année universitaire 2024/2025

M. THAUVRON.- Anne GOULLET de RUGY va présenter les propositions de la Commission « Contribution à la vie étudiante et de campus » (CVEC).

Un document est présenté.

Mme GOULLET de RUGY.- Je remplace à la volée Adil TAGRI, assesseur étudiant, qui est malade.

La Commission CVEC s'est réunie le 24 mars et a examiné onze projets, qui relevaient principalement de l'axe « Accueil et campus », car il s'agit d'aménagements d'espaces ; cela correspond à notre objectif, à un axe du schéma directeur de la vie étudiante. Puisque notre université manque d'espace, il faut essayer de rendre vivants et conviviaux les espaces un peu délaissés, comme les halls.

- FSEG

La Faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG) propose d'installer des bornes de recharge pour ordinateurs dans le hall d'entrée, pour 7 788 euros.

Le deuxième projet de la FSEG consiste en l'aménagement d'un espace de détente, comme cela a été fait par exemple à la Faculté des sciences et technologie (FST). Il s'agit d'acheter des meubles pour pouvoir s'asseoir dans les espaces et ne pas avoir que des interactions debout. Le coût du projet s'élève à 2 896,43 euros.

- SCUIO-BAIP

Le Service commun universitaire d'information, d'orientation et Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (SCUIO-BAIP) a déposé plusieurs projets. Il souhaite d'abord renouveler le mobilier de l'espace de convivialité situé à l'entrée de la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant (MIEE) et installer des fauteuils, poufs en plastique et mange-debout. Nous avons bien vérifié que le projet – qui s'élève à 2 183,02 euros – était compatible avec les futurs aménagements.

Le deuxième projet du SCUIO-BAIP revient souvent en Commission CVEC. Il concerne les études d'aménagement du sous-sol de la MIEE. Le vice-président (VP) en charge du patrimoine a donné un avis défavorable à ce projet, tout comme la Direction du patrimoine et du développement durable (DPDD), car il s'agit d'une zone inondable. La possibilité d'en faire une zone de stockage n'a pas été exclue, mais il n'est pas envisageable d'y accueillir du public. La Commission a suivi l'avis de la DPDD.

Le troisième projet du SCUIO-BAIP est la soirée festive des emplois étudiants et ambassadeurs de l'UPEC. L'objectif est de réunir tous les étudiants qui ont eu un job étudiant à l'UPEC, les ambassadeurs de l'UPEC et tous ceux qui ont travaillé pour les bibliothèques ou autres. 7 837,60 euros étaient demandés, 5 637,6 euros ont été accordés. La Commission a en effet estimé que les coûts pouvaient être réduits, en particulier en ce qui concerne une prestation artistique chiffrée à 4 400 euros ; des associations étudiantes artistiques pourraient être sollicitées

- OSU

L'Observatoire des sciences de l'univers (OSU) propose d'exposer des objets scientifiques en rapport avec l'environnement dans le hall d'entrée de la Maison des sciences de l'environnement (MSE) ; par exemple, un morceau de bâtiment ancien, rongé par l'air pollué. Ces objets sont actuellement détenus par l'OSU. Il y a quelques contraintes, tout n'est pas encore stabilisé, il pourrait s'agir d'installations mobiles pour pouvoir continuer à organiser des événements. Le projet a semblé suffisamment abouti pour être financé dans l'axe Culture et la Commission a accordé les 5 843 euros demandés.

- IUT Sénart-Fontainebleau

L'Institut universitaire de technologie (IUT) de Sénart-Fontainebleau prépare très en amont la prochaine semaine de rentrée « Bienvenue à l'UPEC », qui a lieu chaque année en septembre. L'objectif est de proposer beaucoup d'activités sur site, d'organiser un moment festif et intégrateur pour les nouveaux étudiants du campus,

qui est éloigné du campus centre. Le coût du projet s'élève à 19 593,74 euros et la Commission a émis un avis favorable.

- INSPE

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) souhaite également financer une journée d'intégration des étudiants nouvellement arrivés sur le site de Livry-Gargan, à la rentrée prochaine. Jeux, animations, photos et moments propices aux échanges et à l'interconnaissance sont au programme. La Commission a émis un avis favorable à cette demande de 1 086,84 euros.

Les sites de l'INSPE de Livry-Gargan, Torcy et Sénart proposaient d'organiser un week-end sportif sur la côte atlantique avec différentes activités, dont surf et golf, pour une trentaine d'étudiants. Il s'agissait d'une demande de 12 323 euros, les étudiants ne payant rien. La Commission a considéré que le projet était à la limite de la formation et que malgré un coût important il ne profiterait finalement qu'à trente étudiants ; elle a donc émis un avis défavorable.

Le site de Bonneuil demande à approvisionner les distributeurs de protections périodiques existants pour lutter contre la précarité menstruelle. C'est une demande qui revient régulièrement, car l'Université n'a pas encore de marché harmonisé. Le coût du projet, qui a reçu un avis favorable, s'élève à 1 862,68 euros.

- Faculté de Santé

Le dernier projet est une bonne nouvelle à bien des égards. Il s'agit de meubler des espaces étudiants de la Faculté de Santé, des espaces pour les associations étudiantes, des espaces de détente, des espaces conviviaux. La Faculté de Santé a été rénovée et c'est l'objectif de la CVEC d'aménager les espaces. Il y aura certainement une démarche participative avec les associations étudiantes pour choisir le mobilier. La Commission a émis un avis favorable à cette demande de 29 268,40 euros.

Neuf projets sur les onze présentés à la Commission seront donc financés, pour un montant total de 76 159,71 euros.

M. THAUVRON.- Pour les nouveaux élus, je rappelle que la CFVU se prononce sur deux types de financements : la CVEC, qui finance des projets des composantes et des services, et le Fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSIE), qui finance des projets des étudiants.

Y a-t-il des questions sur les projets de la CVEC ?

Mme MARQUEZ.- Bonjour. Il y a deux projets qui sont très coûteux : un projet à 30 000 euros et un autre à 20 000. Pour les étudiants qui arrivent, il faut savoir que l'enveloppe de la CVEC est souvent grignotée par quelques campus, qui captent une bonne part de ces enveloppes. Dans le projet à 20 000 euros, pour l'accueil de l'IUT de Sénart-Fontainebleau, il y a notamment des jeux d'arcade, qui coûtent assez cher. On refuse au SCUIO-BAIP une toile, quelque chose d'artistique, et on finance par ailleurs des jeux d'arcade à l'IUT ; je trouve que c'est un traitement inégal. Et je suis étonnée du montant du mobilier de la Faculté de Santé : l'équipement du SCUIO-BAIP coûte environ 2 000 euros et celui de la Faculté de Santé 29 000 euros, si j'ai bien compris. Est-ce qu'on peut avoir plus de précisions là-dessus ?

Mme BÉNARD.- Pour le SCUIO-BAIP, il s'agit d'un renouvellement, c'est-à-dire que tout n'est pas remplacé, on renouvelle le matériel usé ou abîmé. En revanche à l'UFR de Santé, comme ce sont de nouveaux locaux, il s'agit d'un premier aménagement ; il faut quasiment acheter la totalité du mobilier pour meubler les espaces mis à la disposition des étudiants.

M. THAUVRON.- Il y a aussi des effets de taille. Au SCUIO-BAIP, on parle de trois tables et quatre chaises dans l'entrée ; c'est vraiment tout petit. À la Faculté de Santé, tout a été détruit et tout est en cours de reconstruction, donc effectivement c'est un aménagement initial, qui ne concerne pas quinze personnes. À la MIEE il n'y a jamais cinquante personnes dans le hall.

Mme GOULLET de RUGY.- Le nombre de passages à la MIEE est évalué à 600 par an.

M. THAUVRON.- La Faculté de Santé compte 7 000 étudiants sur ce bâtiment. Les montants sont différents, mais les ordres de grandeur en termes d'usagers sont sans commune mesure.

Mme MARQUEZ.- Combien avait coûté l'aménagement de la FST ? C'était du même ordre, environ 30 000 euros ?

Mme BÉNARD.- Je vais chercher et je vais vous le dire.

M. THAUVRON.- Concernant « Bienvenue à l'UPEC », il faut savoir que l'événement se chiffre en centaines de milliers d'euros sur le campus de Créteil ; ce sont les services centraux qui gèrent ce budget. Comme Sénart est un site délocalisé, le financement est indirect.

Mme GOULLET de RUGY.- Sur la question du *live painting* de la soirée du SCUIO-BAIP, la Commission a considéré qu'il y a peut-être des associations étudiantes, sur place, qui peuvent proposer des activités artistiques. Elle a par ailleurs estimé que le coût de la prestation artistique était trop élevé ; cela se discute.

Mme MARQUEZ.- À Sénart il y a des structures gonflables et des jeux d'arcade ; c'est cher.

M. THAUVRON.- Il y a la même chose sur le campus centre pendant les journées « Bienvenue à l'UPEC ».

Mme BÉNARD.- L'aménagement de la FST a coûté 25 600 euros. Je peux donner le détail : deux poufs, deux banquettes, deux tables basses, six tables, quatre bancs, huit jardinières, deux fours à micro-ondes, une armoire, quatre poubelles, cinq murs végétaux et deux vélos-bureaux.

Mme GOULLET de RUGY.- Là, il y a trois salles associatives, une salle partagée et une réserve. On n'est donc pas du tout sur le même ordre de grandeur que pour les deux mètres carrés de la MIEE. Moi, à l'inverse, je trouve que le coût de l'aménagement est peu élevé et qu'il risque d'y avoir de nouvelles demandes.

Mme MARQUEZ.- J'imagine aussi que c'est une première demande et qu'il y en aura d'autres ; d'où mon interrogation sur les 30 000 euros.

Mme GAUCHER.- La vision étudiante, c'est qu'il y a un vrai besoin. C'est une composante qui fait très peu, voire pas du tout appel à la Commission CVEC. Nous avons reçu cet appel et nous l'accueillons très bien parce qu'il y a un grand besoin, qu'il n'y a actuellement aucun aménagement et que les étudiants de cette composante

ont subi les travaux, et cætera. Autant aménager les espaces maintenant. C'est la composante qui porte ce projet, mais les étudiants sont ravis.

Mme MARQUEZ.- Très bien.

M. JOLIVOT.- J'ai une question sur le projet d'aménagement du sous-sol de la MIEE, qui a reçu un avis défavorable. Vous avez dit que le projet avait été présenté plusieurs fois et qu'il avait été refusé, notamment à cause de l'inondabilité. Je me demande s'il ne serait pas plus pertinent de porter un projet plus ambitieux, visant à régler le problème d'inondabilité, plutôt que de refuser le projet d'aménagement chaque fois. Vous avez également dit que ces espaces pourraient éventuellement servir de lieux de stockage. Ne serait-il pas plus pertinent de réorganiser les espaces de ce campus pour les attribuer à des associations étudiantes ? Le campus des Sciences économiques et de gestion n'a malheureusement plus de Bureau des étudiants (BDE) aujourd'hui ; il est assez dépourvu d'accompagnement et d'animation en termes d'accompagnement universitaire extraordinaire. Je voudrais avoir votre avis là-dessus.

Mme GOULLET de RUGY.- Ce n'est pas en concurrence. Malheureusement, nous ne pouvons rien faire contre l'inondabilité. Beaucoup de bâtiments sont inondables.

M. JOLIVOT.- N'est-il pas possible de créer un projet de grosse ampleur ?

Mme GOULLET de RUGY.- Non. Je ne suis pas spécialiste, mais je dirais tout de même que face au risque d'inondabilité, on ne peut pas faire seulement un aménagement. Mais nous recherchons d'autres possibilités. Pourquoi pas des espaces de parking ? Tout est ouvert. Il faut juste que ce ne soit pas inondable.

La question sera peut-être discutée dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante, car il y a tout un axe qui concerne les lieux de vie étudiante. Paradoxalement, sur le campus centre et le mail des Mèches, l'espace est beaucoup plus disputé. C'est ce qui fait qu'il y a souvent plus de projets de l'INSPE et des IUT qui sont présentés à la Commission CVEC ; ils ont plus de place et plus de possibilités d'aménagements. Mais nous cherchons des lieux, nous faisons des inventaires, nous discutons pour que la vie étudiante ne passe pas toujours après la formation et la recherche. Nous sommes conscients du problème.

M. THAUVRON.- Tout à l'heure je vous parlais du FSIE : nous comptons sur les élus étudiants pour inciter les associations à présenter des projets et participer à la vie étudiante.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je propose de voter. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie.

Les propositions de la Commission CVEC sont adoptées à l'unanimité par les membres élus de la CFVU.

4. Organisation des études

M. THAUVRON.- C'est un peu un marronnier, cela revient tous les ans. Nous allons voir si nous ne pouvons pas faire quelque chose de plus pérenne pour ne pas être obligés de revoter chaque année sur un certain nombre d'aspects. Mais c'est comme

cela que nous fonctionnons pour l'instant, un certain nombre de sujets doivent faire l'objet d'un vote et c'est l'occasion de réajuster certains points.

4.1.Examen des bornes universitaires 2025/2026

Un document est présenté.

M. LASNIER.- La prochaine année universitaire commencera le 1^{er} septembre 2025 et se terminera le 30 septembre 2026 pour l'ensemble des formations, sauf pour les formations de fin de cursus pour lesquelles le stage, la soutenance et la délibération doivent être réalisés avant le 31 octobre. Si un étudiant n'a pas fini son stage au 31 octobre, il doit s'inscrire pour l'année suivante.

M. THAUVRON.- Ce sera donc une année qui commence le 1^{er} septembre et qui se termine le 30 septembre, comme chaque année. Y a-t-il des questions ? Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

Les bornes universitaires 2025/2026 sont adoptées à l'unanimité par les membres élus de la CFVU.

4.2.Examen des mises à jour des dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) 2025/2026 pour les licences, licences professionnelles, BUT, masters et diplômes d'ingénieur

Un document est présenté.

Mme BENOIST.- On va peut-être essayer de regrouper un peu les votes, puisque nous passons tous les cadrages réglementaires pour l'année suivante, donc l'année 2025/2026, en rapport avec la scolarité et les études. Nous avons partagé sur l'espace collaboratif de la CFVU toutes les versions 2025/2026 des dispositions générales des licences, des licences professionnelles, des masters et des diplômes d'ingénieur.

M. THAUVRON.- Concernant les diplômes d'ingénieurs, le document qui a été partagé n'est pas nécessairement raccord avec les contraintes de la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Il y a un travail en cours pour faire converger le cadrage de l'UPEC et les contraintes de la CTI. Les contraintes de la CTI sont reprises dans un document interne à l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique (EPISN). Un travail de remise en cohérence de tout cela est en cours.

Mme BENOIST.- Nous avons été alertés cette semaine.

M. THAUVRON.- Donc nous retirons le cadrage des diplômes d'ingénieur et nous gardons tout le reste.

Mme BENOIST.- Le cadrage des diplômes d'ingénieur fera l'objet d'un vote prochain. Les dispositions générales des licences et licences professionnelles ne sont pas modifiées par rapport à l'année dernière. Au niveau des masters, nous avons fait

quelques modifications qui ne sont pas de véritables changements ; ce sont juste des précisions ou des suppressions d'anciennes précisions qui ne sont plus d'actualité. Par exemple, nous avons retiré la citation du décret du 25 janvier 2007. Nous avons un peu modifié la formulation de la précision du choix du parcours en M2 pour les étudiants qui ont effectué un M1 commun, donc les masters en Y/râteau ne devraient plus être affichés ainsi sur MonMaster.

M. THAUVRON.- En tout cas il y en a de moins en moins. Aujourd'hui, quand on postule sur MonMaster, dans l'immense majorité des cas, on postule sur un parcours de M1 et M2. Mais dans quelques cas, qui sont marginaux à l'UPEC, on postule sur une mention et c'est à l'issue du M1 qu'on s'oriente vers un parcours de M2. C'est assez rare, mais il y a eu des contentieux, notamment à la Sorbonne. Comment on passe de M1 en M2, comment se fait le choix du M2 ? Il y a eu un jugement, qui a dit que le choix du M2 est à la discrétion de l'étudiant et pas à la discrétion des équipes pédagogiques. Nous précisons donc les choses afin d'inciter les équipes pédagogiques à prévoir des parcours de M1 et M2 sur MonMaster. Cela n'empêche pas du tout une mutualisation à 100 % des cours en M1, puisqu'on organise la spécialisation en M2. Cela permet de clarifier les choses pour éviter les recours ; plus on est précis dans le cadrage, moins on a de risques de recours. Encore faut-il que les composantes et les équipes pédagogiques respectent le cadrage de l'Université. L'autre modification est relative à la note seuil, qui est éliminatoire même si on ne peut pas l'appeler comme cela – une note éliminatoire c'est dans un concours, là ce sont des examens et pas des concours.

Mme BENOIST.- C'est une note plancher. C'est une note à obtenir au minimum pour pouvoir valider une unité d'enseignement (UE) et pour éventuellement la compenser par d'autres UE. D'abord, les notes seuils concernent les UE, mais pas les éléments consécutifs d'une unité d'enseignement (ECUE) ; c'était déjà précisé dans le cadrage, mais nous avons réalisé que sur certaines grilles il y avait des notes seuils aux ECUE, ce qui n'est pas normal. Et au niveau des masters, des notes seuils dépassaient 10/20, ce qui ne paraît pas sensé. Donc nous avons reprécisé la règle selon laquelle la note seuil ne peut être supérieure à 10/20.

M. THAUVRON.- Pour information, l'année dernière un étudiant qui connaissait très bien le droit a fait un recours, à raison puisque dans sa formation il y avait une note seuil de 14/20 à l'ECUE. Le cadrage disait bien que c'était à l'UE, donc évidemment l'étudiant a gagné. 14/20, c'est un peu étrange donc là on rappelle bien les règles. Je compte sur les directeurs de composantes, mais je pense qu'il serait bon de faire un courriel à toutes les composantes rappelant que la note seuil c'est à l'UE et que c'est 10/20. Un 14/20 ne peut pas empêcher de valider une UE et de passer en M2.

Mme BENOIST.- Deux autres petites modifications sont relatives aux jurys. Quand il était question de jurys de stage, nous avons précisé que c'étaient des jurys d'alternance ; ce n'était pas précisé dans l'ancienne version. Et nous avons légèrement modifié la composition des jurys de mémoire, en mettant au moins deux enseignants, dont au moins un enseignant de la spécialité.

M. THAUVRON.- Sur les masters, ce ne sont pas des changements fondamentaux, ce sont des précisions. Y a-t-il des questions sur le cadrage des masters ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

Les mises à jour des dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) 2025/2026 pour les licences, licences professionnelles et masters sont adoptées à l'unanimité par les membres élus de la CFVU. (

4.3.Examen des mises à jour du règlement des jurys – 2025/2026

Un document est présenté.

Mme BENOIST.- Il s'agit d'un petit ajout pour cadrer la tenue de jurys à distance. Nous sommes souvent sollicités au Service des inscriptions et de l'organisation des études (SIOE) sur la question d'organiser ou non des jurys à distance. Ce n'était pas du tout précisé dans le cadrage actuel, donc nous avons ajouté une phrase : « Si, à titre exceptionnel et pour une raison légitime, une session de jury doit se tenir à distance, cette modalité doit être validée en conseil de gestion de composante ».

M. THAUVRON.- C'est un cadrage un peu dur. À titre personnel, je ne vois aucun problème à tenir un jury à distance, ou alors éventuellement quand ce sont de grosses cohortes. Mais quand ce sont de petits masters, cela fonctionne très bien à distance. Nous retravaillerons tous nos cadrages en profondeur à l'occasion de la prochaine offre de formation 2026-2030.

Y a-t-il des questions ? Je propose de passer au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

Les mises à jour du règlement des jurys 2025/2026 sont adoptées à l'unanimité par les membres élus de la CFVU. (

4.4.Examen des mises à jour du règlement des modalités d'évaluations 2025/2026

4.5.Examen des mises à jour des principes et de l'organisation des UE d'ouverture de licence – 2025/2026

Mme BENOIST.- Ces éléments ne sont pas modifiés.

M. THAUVRON.- S'ils ne sont pas modifiés, je propose de passer au vote. Il y a une question.

M. GACHOWSKI.- J'avais une question concernant la motion. Est-ce qu'on l'aborde à la fin ou dès maintenant ?

Mme BENOIST.- On pourrait l'aborder dès maintenant, mais cela concerne le point 4.6 et là nous sommes sur les points 4.4 et 4.5, relatifs à d'autres cadrages, qui ne sont pas modifiés et pour lesquels il n'y a pas de présentation.

M. THAUVRON.- Je propose de faire un vote groupé pour ces deux cadrages qui sont sans changement.

Mme GAUCHER.- Il me semble que la consultation des copies a été modifié sur la version 2025.

M. THAUVRON.- Peut-être que cela avait déjà été modifié l'année dernière.

Mme BENOIST.- Oui, peut-être.

Mme GAUCHER.- Entre la version 2023/2024 et la version 2025/2026 qui doit être votée, ce qui m'a fait tiquer c'est la consultation des copies qui n'est maintenant possible qu'en fonction de la disponibilité des enseignants et selon un calendrier. Mais la disponibilité des enseignants peut poser des problèmes dans certaines composantes, au vu du nombre de réponses de certains enseignants, et dans les très grandes promotions. Donc la consultation en fonction de la disponibilité des enseignants, je souhaitais en discuter avec vous.

Mme BENOIST.- C'est quel point du document ?

Mme MARQUEZ.- C'est sur la page 3 du règlement des jurys : « La consultation des copies dans un délai raisonnable, selon un calendrier défini et les disponibilités des enseignants ».

M. LASNIER.- Vous trouvez que c'est sévère ?

Mme GAUCHER.- Je ne comprends pas pourquoi le cadrage est de plus en plus dur pour les étudiants et de plus en plus souple pour les enseignants.

M. LASNIER.- Cela n'a pas changé.

Mme GAUCHER.- C'est la disponibilité des enseignants qui me pose un problème.

M. THAUVRON.- En principe, les copies ne peuvent être consultées qu'en présence d'enseignants, donc il faut arriver à coordonner l'enseignant avec les étudiants. Il n'est pas possible de se caler sur la disponibilité des étudiants parce que s'ils sont 36, il y aura 36 dates différentes.

Mme GAUCHER.- Alors il faut un calendrier fixe.

M. THAUVRON.- Qu'est-ce que vous entendez par un calendrier fixe ?

Mme GAUCHER.- Il faut que les dates de consultation soient prédéfinies, qu'elles soient connues des étudiants à l'avance, que ce ne soit pas en fonction de la disponibilité des enseignants.

Mme BENOIST.- Pour information, la phrase en question a été ajoutée dans le cadrage de 2024/2025, qui a été voté l'année dernière.

M. THAUVRON.- Il n'y a donc pas de changement pour cette année.

Mme HALLERMEYER.- Je pense qu'Andréa GAUCHER a raison sur ce point. Par exemple en Droit, les promotions d'étudiants sont assez conséquentes et en fonction des disponibilités des enseignants nous n'avons pas toujours la possibilité de consulter les copies. Comme c'est selon les disponibilités des enseignants, ce n'est tout simplement pas organisé. C'est donc peut-être un peu souple. Les étudiants aimeraient pouvoir consulter leurs copies et ce n'est pas toujours possible dans les promotions conséquentes.

M. THAUVRON.- D'abord, l'administration avait raison : il n'y a pas de changement cette année, c'est quelque chose qui a été voté l'année dernière. Mais j'entends bien votre remarque. On peut peut-être préciser que cette consultation doit être permise dans un délai raisonnable, c'est-à-dire qu'il faut donner cette possibilité, mais qu'on est obligé de s'adapter aux contraintes des enseignants. De toute façon, il y a une obligation de permettre la consultation des copies. Mais c'est vrai que ce ne doit pas être dans les six mois et on peut ajouter une petite phrase : « dans un délai raisonnable ».

M. LASNIER.- Je le précise bien : les étudiants ont le droit – c'est une obligation – de pouvoir consulter leurs copies. La souplesse concerne l'organisation de la consultation. Il faut que l'enseignant soit présent, donc il faut qu'il soit disponible ; un calendrier est défini avec l'UFR. Les étudiants sont en droit de demander la communication de leurs copies, mais ne peuvent pas l'exiger dans l'heure. Il revient à l'UFR de prévoir un calendrier de consultation des copies et les enseignants doivent se rendre disponibles ; c'est l'organisation interne des UFR. Vous avez le droit de consulter vos copies ; quand l'enseignant peut se rendre disponible, cela doit être vu avec l'UFR ; c'est un travail à trois.

M. THAUVRON.- Vous voyez là quel est votre rôle d'élus étudiants. Il y a une obligation pour les enseignants de vous permettre de consulter vos copies, si elle n'est pas respectée... C'est comme pour les responsables de master qui mettent des notes éliminatoires à l'ECUE et pas l'UE, ou une note éliminatoire à 14/20 : en tant qu'élus, saisissez-nous quand il y a un problème de respect du cadrage. C'est votre rôle d'élus de nous saisir.

Mme MARQUEZ.- Sur la disponibilité des enseignants, effectivement il faut bien que les enseignants soient là. En revanche, je trouve que ce qui est vague c'est le délai raisonnable. Si on fixait une date, cela permettrait aux étudiants de dire : le délai est passé – une ou deux semaines – et maintenant nous voulons avoir nos copies. À la place de « délai raisonnable », on pourrait fixer un délai d'une semaine ou deux semaines ; ainsi, les étudiants de la Faculté de Droit par exemple pourraient dire : le délai est passé, nous n'avons pas eu de communication concernant une date de consultation de copies pour telle matière. Ce pourrait être une solution.

M. THAUVRON.- Ce que je peux proposer – c'est à discuter – c'est d'écrire, comme effectivement un « délai raisonnable » c'est vague : « dans le mois qui suit la publication des notes, à la suite du jury ».

M. LASNIER.- Oui, nous pouvons fixer un délai. Les cadrages sont présentés en CFVU pour discussion donc des propositions peuvent nous être faites pour amender ces cadrages. Je ne demande que cela.

Ensuite, les formulations « délai raisonnable » et « à la disponibilité des enseignants » c'est pour laisser de la souplesse aux UFR pour s'organiser. Si une composante nous dit que pour elle un délai raisonnable c'est six mois, cela nous pose un problème. Le délai raisonnable doit tenir compte du nombre de copies, de l'activité de l'UFR et de l'enseignant, des délais entre deux sessions. Si on inscrit une semaine et que cela ne correspond pas au calendrier de l'UFR, cela n'a pas de sens. Un mois c'est raisonnable dans certaines composantes, deux ou trois semaines c'est raisonnable dans d'autres, et cætera.

M. THAUVRON.- C'est une borne maximum. Nous avons ici quatre directeurs de composantes et des responsables administratifs de composantes : est-ce qu'un mois après le jury leur paraît être un délai raisonnable ? Ils ne disent pas non.

Mme GERMÉ.- Un mois, je trouve que c'est bien.

M. REY.- Nous avons simplement repris les termes de la réglementation, qui dit « délai raisonnable ». Nous pouvons préciser ce qu'un délai raisonnable pourrait être, mais ce n'est pas le même pour un jury qui a dix étudiants que pour un jury qui en a 200.

M. THAUVRON.- Là, nous parlons d'une borne maximale.

Mme THOMAS.- Je comprends tout à fait le fait que les emplois du temps pour les professeurs, c'est très difficile. Mais par exemple à la FST, du troisième au quatrième semestre, les consultations de copies tombent souvent en même temps que les travaux pratiques (TP), malheureusement. Nous ne pouvons pas sécher nos TP donc il faut peut-être envisager des aménagements d'emploi du temps pour que les étudiants puissent faire des consultations. Il arrive que nous voulions consulter nos copies sans que ce soit possible, puisque nous ne pouvons pas sécher les TP.

M. THAUVRON.- On n'est peut-être pas obligé d'organiser les consultations pendant les heures de TP. Je laisse la parole au doyen de la FST, Yann BASSAGLIA.

M. BASSAGLIA.- Je tiens à dire que ce sont des cas exceptionnels. Par ailleurs, il me semble que l'expression « délai raisonnable » fait partie des textes officiels. Elle permet une certaine souplesse. Attention, si on fixe un délai, il faut penser à la seconde session ; si on laisse un délai d'un mois après la seconde session, cela va être compliqué.

M. THAUVRON.- Mais si on laisse quinze jours, c'est compliqué pour l'organisation.

M. LASNIER.- L'état du droit dit qu'un délai raisonnable en la matière c'est quinze jours, ou trois semaines au maximum. Un mois, c'est au-delà du délai raisonnable dans notre domaine. Nous sommes tenus par tout un tas de délais réglementaires et il faut que ce soit raisonnable pour la composante et pour l'étudiant.

M. THAUVRON.- C'est toujours mieux de préciser les choses parce que les usagers ne connaissent pas nécessairement la jurisprudence. Je vous propose, si cela vous convient, de dire « dans un délai de trois semaines ». Cela mettra une grosse pression, en termes d'organisation, dans certaines composantes.

M. REY.- Consulter sa copie, ce n'est pas revoir sa note. C'est un droit, pour la transparence, on peut voir les annotations ; ce n'est pas une négociation pour revoir sa notation. Nous sommes bien d'accord ? Donc cela peut être après un jury, sans problème. Il n'y a que s'il y avait un défaut matériel vraiment visible qu'on pourrait revoir la note. Mais généralement, le jury a eu lieu, il est souverain, on ne revient pas sur les résultats ; ou il faut refaire un jury.

M. THAUVRON.- Si tout le monde est d'accord, je propose qu'on ajoute « dans un délai de trois semaines ». Cela permet de fixer une borne et de clarifier les choses.

M. BASSAGLIA.- Je voudrais juste ajouter un élément. On a dans certaines formations des promotions qui sont importantes et il y a parfois des catastrophes, donc beaucoup d'étudiants qui veulent consulter leurs copies. Il est parfois extrêmement compliqué d'organiser ces consultations de copie parce que, pour tenir compte de la remarque qui a été faite auparavant, elles sont proposées sur des créneaux relativement courts, qui peuvent s'intercaler. Vous ne faites pas consulter 50 ou 60 personnes en une heure.

M. THAUVRON.- Je pense que tout de même, trois semaines nous devrions y arriver. Si nous n'y arrivons pas, nous verrons comment on peut réajuster les choses. Je vous propose de voter les cadrages qui sont soumis, avec la modification relative au délai de trois semaines. Et vous voyez combien votre rôle d'élus étudiant est important. Qui vote contre ces cadrages, compte tenu de la modification proposée ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

Les mises à jour du règlement des modalités d'évaluations 2025/2026 et les principes et de l'organisation des UE d'ouverture de licence 2025/2026 sont adoptées à l'unanimité par les membres élus de la CFVU.

4.6.Examen du cadrage du régime spécial d'étude pour les étudiants en situations particulières 2025/2026 (intégrant le principe et les modalités concernant le congé menstruel pour la rentrée universitaire)

Un document est présenté.

Mme BENOIST.- C'est le fameux point sur le cadrage du régime spécial d'études pour les étudiants en situations particulières. Il nous a été demandé de rajouter un point supplémentaire dans les dispositions particulières de ce cadrage. Nous avons ajouté un point 3.5 relatif à la mise en œuvre du congé menstruel à l'UPEC.

M. THAUVRON.- Le cadrage ne change pas. Nous avons juste ajouté, puisque cela avait été omis, la question du congé menstruel. Une motion a été déposée. Je propose de donner la parole à Anne GOULLET de RUGY, qui a porté le dossier.

Mme GOULLET de RUGY.- Ce que nous avons souhaité, c'est mettre dans le règlement spécial d'études les éléments qui ont été votés dans une délibération en juin 2024. Il y avait une motion, il y a eu un groupe de travail et nous sommes arrivés à un consensus avec l'idée que c'est toujours une expérimentation puisqu'on n'est pas dans le strict cas de l'application d'une loi ; nous avançons un peu les choses. Nous

avons mis dans le cadrage les éléments qui ont présidé à la mise en place actuelle, qui étaient dans la délibération de juin, c'est-à-dire le congé menstruel tel qu'il a été expérimenté cette année : douze jours sur un an, deux jours par mois, un avis médical annuel. L'élément important c'est que le congé menstruel entre dans la catégorie des absences justifiées, qui sont assez limitées ; nous avons ajouté une nouvelle catégorie d'absence justifiée. C'est cela qui figure dans le nouveau cadrage du régime spécial d'études.

M. GACHOWSKI.- Nous sommes désolés d'avoir déposé la motion si tardivement. Nous avons été un peu pris de cours, car le cadrage sur le congé menstruel a été rajouté avant-hier, me semble-t-il, et nous avons donc dû travailler en rapidité.

Nous ne remettons absolument pas en cause ce qui est fait actuellement. Simplement, nous proposons aujourd'hui des modifications, après presque une année d'expérimentation. Avec la liste « UPEC en commun », nous avons énormément travaillé sur le sujet cette année. Nous nous sommes notamment beaucoup investis auprès des scolarités, qui avaient énormément de mal à appliquer ce projet à cause d'un manque de communication, d'un manque de clarté, d'un manque de publicité auprès des étudiants, qui étaient au courant grâce aux médias, mais qui ne trouvaient pas l'information sur le site de l'UPEC. Nous en avons discuté, notamment avec Hervé JAMI que j'ai eu l'occasion de recroiser hier et qui me disait qu'effectivement, aujourd'hui, le gros problème c'est la mise en application. Je ne jette pas la pierre à l'Université, le dispositif souffre de sa jeunesse, très clairement.

Nous avons vraiment pris les éléments qui étaient problématiques pour les scolarités et pour les étudiants et nous avons essayé de porter cette motion avec plusieurs amendements. Je vais laisser Lara HALLERMEYER lire les trois amendements que nous proposons pour ce texte, qui ne remettent pas en cause le cadrage, mais visent à l'améliorer, à le rendre plus clair, pour qu'il bénéficie à davantage d'étudiants.

Mme HALLERMEYER.- Le premier amendement que nous proposons, c'est de remplacer « peut bénéficier de douze jours par année universitaire et de deux jours par mois au maximum de ce congé » par « peut bénéficier de vingt jours par année universitaire et de trois jours par mois au maximum de ce congé ». Avec cet amendement, nous souhaitons vraiment augmenter le nombre de jours dont bénéficieront les étudiants. Pour comparaison, l'Université de Bordeaux propose quinze jours par an et celle de Saclay vingt jours par an.

Le deuxième amendement propose d'ajouter un paragraphe en dernière position : « Pour suivre la mise en place du dispositif, l'UPEC s'engage à mettre en place sur l'année universitaire un groupe de travail pour évaluer la portée du dispositif et s'assurer de sa bonne application et promotion ». Cet amendement vise à assurer la bonne mise en place du dispositif, qui est encore méconnu des étudiants en ce qui concerne son application. Il faut rendre plus accessibles la publicité et la communication sur ce projet ; c'est parfois difficile à obtenir dans certaines facultés. Le troisième amendement propose de supprimer le passage suivant : « présentera à ses enseignants et enseignantes ». L'objectif est d'alléger, dans la mesure du possible, l'obligation pour les étudiantes de fournir un justificatif à chaque enseignant et à chaque absence. Cette modification vise également à garantir la confidentialité de la situation des étudiants.

En adoptant une telle motion, l'Université confirmerait sa place de pionnière sur le sujet des règles douloureuses et sa politique de lutte contre les inégalités de genre.

Mme GAUCHER.- Merci pour vos retours. Cela montre que les étudiants se saisissent du dispositif, ce n'est donc pas un travail inutile qui a été fait. L'urgence est toujours là, mais comme vous le soulignez il y a un premier travail à faire sur la communication pour faire connaître et rayonner le dispositif. Je pense que la première chose que doivent faire les élus étudiants, c'est le faire connaître. Ensuite, il faudra se baser sur les résultats de l'UPEC – et pas d'autres universités – pour connaître un peu mieux nos étudiants et l'ensemble des scolarités, pas seulement celles du campus centre. Je vous invite à aller voir toutes les composantes. Personnellement, j'ai entendu que cela se passe plutôt bien. Il nous faut un bon aperçu global avant de se positionner sur le nombre de jours. Il ne faut pas remettre en question le travail qui a été réalisé par le groupe de travail, par le directeur du Service de santé universitaire (SSU) et le médecin généraliste – je crois qu'ils connaissent leur travail. D'après les premiers retours que j'ai eus, le dispositif est adapté. Il avait été précisé dès le début que ce processus serait évolutif donc s'il faut le faire évoluer, nous le ferons bien sûr évoluer, en fonction des besoins des étudiants de l'UPEC.

M. GACHOWSKI.- Je vais répondre à cela. Nous portons cette motion parce que nous l'avons constaté, sur une année d'application ; on a passé le premier semestre et au deuxième semestre, les étudiants qui voulaient en bénéficier ont fait leur demande. Ce que nous avons constaté, c'est que des étudiantes n'ont pas obtenu ce congé. Pourquoi ? Parce que quand elles se rendaient à la scolarité, la scolarité leur disait : nous n'avons pas entendu parler de ce cadrage. Le cadrage n'est pas facilement accessible sur le site internet de l'UPEC. Nous avons dû le communiquer nous-mêmes aux étudiants en piochant dans le SharePoint. Nous avons discuté de cela avec Hervé JAMI, qui ne comprend pas cette situation. Les scolarités disent : non, ce congé ne s'applique pas à nous. Et quand vous avez des scolarités qui disent ce genre de choses, effectivement c'est problématique. Par exemple, c'est ce qui a été dit à la Faculté de Droit. Il a fallu que nous allions voir le médecin-chef de l'UPEC pour qu'il fasse un papier confirmant que l'étudiante avait bien droit au congé menstruel. C'est vraiment un parcours compliqué, un parcours du combattant, alors qu'à la base ce dispositif est fait pour simplifier la vie des étudiantes.

Mme GAUCHER.- Nous n'avons pas d'objection là-dessus, nous sommes vraiment d'accord avec vous. Il s'agit d'accompagner les scolarités, pas de faire évoluer le dispositif.

M. GACHOWSKI.- Notre deuxième amendement ne porte pas sur l'évolution du dispositif, mais sur la mise en place d'un groupe de travail pour évaluer le dispositif. C'est quelque chose dont on a discuté avec le SSU : aujourd'hui, il n'y a pas de retours. Nous avons fait nos propres retours, notre propre communication, nous avons été les seuls à communiquer auprès des étudiants sur ce dispositif, à les accompagner. Maintenant notre objectif c'est de dire : il faut que l'UPEC prenne ses responsabilités et fasse un bilan. On n'a pas de comptabilité sur le nombre d'étudiantes qui bénéficient de ce congé ; il faut voir comment on peut l'améliorer. C'est important qu'on mette en place ce groupe de travail. Là, nous votons ce cadrage très rapidement alors que beaucoup d'étudiantes nous ont dit que deux jours par mois ce n'est pas assez quand on a des règles douloureuses. Quand on souffre d'endométriose par exemple, deux jours par mois, ce n'est pas suffisant. Donc nous proposons, et nous sommes ouverts à discuter. Mais pour nous, les trois jours par mois semblent essentiels au vu des souffrances de certaines étudiantes. Et le troisième amendement c'est du bon sens, parce qu'il y a des professeurs et des chargés de travaux dirigés

(TD) qui, quand des étudiantes se présentent et disent qu'elles ont été absentes à cause de règles douloureuses... D'autre part, les étudiantes n'ont pas forcément envie de communiquer sur cette situation avec leurs chargés de TD et enseignants. Et cela peut amener à des situations un peu compliquées parce qu'on ne tombe pas toujours sur des gens bienveillants.

M. THAUVRON.- On va faire tourner la parole un peu. Je vais d'abord prendre la parole. Je tiens à rappeler que la majorité des universités n'ont pas de dispositif dans ce domaine. Sur le troisième point de votre motion, il n'y a aucun souci ; effectivement, il n'y a pas besoin de préciser. Je suis d'accord avec le troisième point, mais les deux premiers points me semblent être orthogonaux. On ne peut pas faire une modification avant d'avoir évalué. Donc je propose qu'on évalue le dispositif de façon méthodique, et si après l'évaluation il s'avère que ce n'est pas assez, nous pourrions faire évoluer les choses. Mais je propose de travailler avec méthode : on évalue le dispositif et après évaluation rigoureuse, si on constate qu'au-delà du problème de communication – et je suis d'accord, il y a probablement des problèmes de communication – nous constatons qu'il y a un problème de nombre de jours, nous pourrions faire évoluer les choses. En tout cas, ce que je vous propose pour aujourd'hui c'est de voter le cadrage en l'état. Et quand viendra la motion, je propose que nous validions le troisième point, que nous validions aussi le deuxième point – c'était déjà prévu – et que nous mettions en place le dispositif d'évaluation du dispositif. Mais on ne change pas le nombre de jours aujourd'hui, sans une évaluation méthodique du dispositif.

M. JOLIVOT.- Premièrement, au sujet de l'intervention de Thomas GACHOWSKI qui a dit que sa liste a été la seule à mettre en avant le congé menstruel : cela ne passe pas tellement.

M. GACHOWSKI.- C'est la vérité. Nous avons été les seuls à communiquer là-dessus.

M. THAUVRON.- Nous ne sommes peut-être pas obligés de lancer une polémique sur ce qu'a fait chaque association.

M. JOLIVOT.- Peut-être que, comme l'a dit Thomas GACHOWSKI lui-même, le combat actuel qu'il faut mener c'est la communication avec les UFR plutôt que l'amélioration du dispositif, qui actuellement est difficilement mis en place. L'idée serait de communiquer avec les UFR, de faire adopter le dispositif de manière active, d'affirmer ce cadrage et ces congés menstruels au sein de toute l'Université, avant de vouloir l'améliorer ou le compléter.

Mme KACI.- Je voudrais intervenir rapidement sur tout ce qui a été dit. Je tiens déjà à préciser que le congé menstruel est une nouveauté à l'UPEC. Un an à peine après la mise en place de ce projet, nous aimerions le développer. Je trouve que c'est un projet très ambitieux. Je pense qu'il serait judicieux de s'assurer que les bases du projet sont solides avant de construire par-dessus, histoire que cela ne s'effondre pas. Je voulais proposer que le Parlement étudiant se saisisse de la question. On a une commission « Santé et bien-être » qui pourrait travailler dessus. Cela rejoint le deuxième amendement relatif à une commission de travail. Nous pourrions ainsi nous assurer que le projet a bien été mis en place et s'est bien implanté dans toutes les facultés, de mettre en place des dispositifs de communication pour les facultés et pour les

étudiants ; tout cela avant de peut-être élargir le projet et le pérenniser, de façon qu'il puisse durer plus longtemps et mieux fonctionner.

Mme GOULLET de RUGY.- Merci. Je pense que c'est bien que le débat ait lieu, qu'il ait lieu à l'Université et pas seulement dans la presse. Je pense que nous avons toutes et tous fait des efforts pour faire connaître le dispositif à l'intérieur et à l'extérieur. En entendant dans la presse que l'UPEC met en place le congé menstruel, on peut se dire : tiens, comment cela se passe et comment cela se fait ? Donc la communication à l'extérieur est importante aussi. Moi, je me suis rendue disponible – c'est vrai qu'il n'y a pas eu beaucoup de demandes – pour les composantes qui ont souhaité une rencontre parce qu'elles sentaient qu'il y avait potentiellement des réticences, de la part des enseignants ou de la scolarité. Cela, nous pouvons continuer à le faire.

Il est tout à fait juste que quand on expérimente, on n'a pas toujours la bonne méthode et les bonnes solutions. C'est vrai qu'il faudrait que le cadrage soit un peu plus accessible en ligne. Donc oui, il faut un groupe de travail, mais en fait il existe déjà ; c'est le groupe de travail composé du SSU, d'étudiants, de directeurs de composantes. Nous avons essayé d'avoir différents types de composantes, car il y a différents types de problèmes sur l'assiduité ; l'assiduité n'a pas la même valeur partout. Nous avons croisé une journaliste espagnole qui nous a dit qu'en Espagne ce n'était pas tellement utile parce qu'il n'y a pas d'assiduité obligatoire. Effectivement, cela dépend beaucoup des situations des composantes. Donc je propose qu'on réunisse ce groupe de travail d'ici juin – c'était prévu à la fin de l'année, mais un petit rappel c'est toujours utile. Nous aurons une CFVU après pour éventuellement modifier la délibération. La commission du Parlement peut s'en saisir, nous pouvons intégrer un représentant du Parlement ou de la commission dans le groupe de travail. Cela ne me choque pas qu'on s'interroge sur les modalités, mais je pense que là, c'est un peu trop tôt. Je me disais par exemple qu'on pourrait mettre un certificat médical ou un certificat d'une sage-femme, comme cela se fait ailleurs, parce que cela étend les possibilités de consultations médicales. D'ailleurs, au sujet de l'endométriose, si celle-ci est diagnostiquée, un régime spécial d'études s'applique, on n'est plus sur le congé menstruel. Le congé menstruel c'est pour des règles douloureuses sans pathologie ou symptôme invalidant, sans une pathologie qui entre dans le régime spécial d'études. Mais il n'empêche que nous pouvons rediscuter de tout cela. Et évidemment il y a aussi la communication, la clarté de l'information pour les composantes.

Une suggestion serait que le dernier point se transforme en un amendement, car effectivement cela ne figure pas dans la délibération. Là aussi, cela dépend des composantes. Donc nous pouvons enlever « le montrer à ses professeurs » parce que dans certaines composantes cela facilite, mais si cela ne facilite pas, nous pouvons mettre seulement « à la scolarité ». Il suffit d'informer la scolarité, cela suffit. Ensuite on fait le bilan d'ici juin et après, éventuellement, on modifiera la délibération.

M. REY.- Il faut bien distinguer notre évaluation du dispositif de la partie médicale, qui ne relève ni de l'administration, ni des enseignants, ni des étudiants. Il revient à Hervé JAMI et à la médecine du travail de faire des enquêtes, d'avoir une réflexion. Des résultats anonymisés pourront nous être présentés dans une réflexion d'amélioration, mais ce n'est pas à nous de faire cette enquête. Il faut bien distinguer. Sur l'accessibilité et l'appréhension par les scolarités de ce nouveau dispositif, le fait de le mettre dans un régime global c'était pour le rendre plus lisible ; parce qu'en créant des réglementations ad hoc, on perd en visibilité. Le référentiel de la scolarité, c'est le régime global donc cela rentre dans le souhait d'une meilleure diffusion de cette information.

M. LASNIER.- Je complète. Nous sommes dans une réflexion globale et je me réjouis des débats de ce matin. Effectivement, c'est un régime spécial qui s'inscrit dans un régime global d'organisation des études. Ce que nous voulons, c'est qu'il vive. Anne GOULLET de RUGY a dit que quand il y avait de l'endométriose, cela devenait un problème médical qui est déjà pris en compte. Mais nous souhaitons évidemment travailler avec le SSU pour faire évoluer la prise en charge des étudiants dont la situation médicale justifie un régime spécial. Même situation pour les sportifs de haut niveau, pour les étudiants artistes, pour tous les étudiants qui n'entrent pas dans le régime global. Nous voulons qu'il puisse y avoir une individualisation de la prise en charge par l'établissement dans l'organisation de leur scolarité. Tout le monde sait que je suis fan du contrat pédagogique, donc je vais le citer : un contrat pédagogique sert à cela, à individualiser, à organiser le parcours d'un étudiant. La concrétisation du régime spécial d'études, c'est aussi le contrat pédagogique. Le congé menstruel va être appliqué ; comme pour n'importe quelle situation médicale, cela passe par un médecin qui fait des préconisations. Il n'est pas utile que ces préconisations médicales soient précisées : le médecin préconise et on suit les préconisations. C'est remis en scolarité, c'est organisé par la scolarité, cela n'a pas besoin de diffuser à tous les enseignants. Là-dessus, nous sommes tous d'accord. Le dispositif existe déjà, il s'agit maintenant de communiquer et d'étendre le congé menstruel.

M. THAUVRON.- Encore quelques prises de parole et je vous propose de clore le débat parce que l'ordre du jour est très chargé.

Mme HALLERMEYER.- Je voudrais revenir sur deux points. Le premier, c'est que la motion qui vise à étendre les jours de congé menstruel prend aussi en compte un aspect psychologique. Effectivement, ce sont des problèmes physiques, mais pour les femmes qui souffrent de règles douloureuses, il y a beaucoup d'aspects psychologiques derrière. Je sais qu'il y a des femmes qui souffrent par exemple du syndrome des ovaires polykystiques. C'est quelque chose qui n'est pas facile psychologiquement. Donc étendre les jours de congé menstruel reviendrait aussi à prendre en compte la psychologie, à laisser plus de temps aux femmes pour cela, parce que ce n'est pas facile psychologiquement.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir, c'est l'accessibilité. Par rapport à la communication, j'ai beaucoup de retours d'étudiants, notamment sur le SSU et sur le fait que les étudiants ne sont pas au courant qu'ils peuvent aller voir un médecin du SSU pour établir un certificat et bénéficier du congé menstruel. Il faudrait peut-être voir avec le Parlement étudiant, ou voir comment on peut faire, pour qu'il y ait plus de communication sur le fait que les étudiants qui viennent de loin, qui arrivent ici et qui n'ont pas de médecin traitant, peuvent accéder au SSU et bénéficier du congé menstruel.

M. THAUVRON.- Je suis totalement d'accord avec vous sur ce point.

M. GACHOWSKI.- Je veux préciser pourquoi nous avons déposé cette motion. C'est juste parce que nous avons vu que c'était à l'ordre du jour et notre crainte c'était que cela soit compliqué de rediscuter plus tard. Je comprends que c'est possible, mais nous avons cette crainte que ce ne soit pas possible d'en rediscuter plus tard dans l'année, peut-être en juin, après éventuellement une étude de la question par un groupe de travail. Notre but était de faire revenir notre demande initiale puisque notre demande initiale, en 2023, était de vingt jours. C'est pour cela qu'on a proposé ce

premier amendement. Nous tenons tout de même à ce que dès maintenant le deuxième et le troisième amendements soient pris en compte parce que c'est vraiment essentiel de pérenniser cette idée de groupe de travail dans les textes pour que ce ne soit pas oublié ou négligé. Même si je sais pertinemment que ce ne sera pas négligé, pour nous c'est important de bien le mettre dans les textes. Enfin, le troisième amendement, je pense qu'il fait davantage consensus et j'espère qu'il pourra être adopté. Je pense que la scolarité suffit amplement.

Mme FAURE.- Je suis directrice de l'IUT de Créteil-Vitry et par rapport à la spécificité des IUT, j'entends beaucoup le mot « scolarité ». Or, cet aspect n'est pas du tout géré par la scolarité des IUT parce que c'est très décentralisé. Si le troisième amendement venait à être adopté aujourd'hui, il faudrait faire attention à la formulation. Est-ce qu'on peut élargir ?

M. THAUVRON.- Ce que je vous propose, c'est de voter le régime en l'état et de voter la motion à la fin, en supprimant le premier point et en gardant le deuxième et le troisième points. Encore une fois, je remercie Thomas GACHOWSKI de nous avoir alertés sur ce sujet. Nous avons encore un peu de temps avant d'arriver à la motion et les IUT peuvent nous faire une proposition de rédaction inclusive.

M. GACHOWSKI.- J'ai oublié de préciser un point.

M. THAUVRON.- Vous le préciserez au moment de la motion. Attention, le deuxième point est un point de motion, ce n'est pas un point qui peut être intégré dans le régime spécial ; ce sont deux choses différentes.

Mme MARQUEZ.- Pourquoi nous ne votons pas le premier point ?

M. THAUVRON.- Nous pouvons voter le premier point si vous le souhaitez. Il n'y a pas de souci. Ce sera au moment de la motion.

Mme BENOIST.- Au niveau de la chronologie... Actuellement, on fait voter le cadrage tel quel et on fait voter aussi la motion. Puis, en fonction du vote de la motion, on change le cadrage. C'est cela l'idée ?

M. THAUVRON.- Nous verrons quand nous en serons à la motion. Nous pourrions faire un vote sur le premier point si vous le souhaitez.

Mme BENOIST.- La proposition c'est d'inclure le congé menstruel dans le cadrage. Je crois que là-dessus nous sommes tous d'accord. Ensuite, la rédaction et le contenu peuvent être débattus au moment de la motion.

M. THAUVRON.- Très bien. Nous passons enfin au vote du régime spécial tel qu'il est sur le SharePoint, avec la modification. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Je vous remercie.

Le cadrage du régime spécial d'étude pour les étudiants en situations particulières 2025/2026 (intégrant le principe et les modalités concernant le congé menstruel pour la rentrée universitaire) est adopté à l'unanimité par les membres élus de la CFVU

4.7.Examen de la mise à jour du cadrage des stages 2025/2026

M. THAUVRON.- C'est Delphine MANCEAU, du SCUIO-BAIP, qui présente le point sur la mise à jour du cadrage des stages.

Un document est présenté.

Mme MANCEAU.- Bonjour à tous. Sur les cadrages des stages et césures, il n'y a pas de modification réglementaire. Pour rappel, l'application Pstage a été remplacée par eStage. Le pilote de ce projet, c'est Ida LACOURT. Il n'y a pas de modification donc je n'ai pas d'indication particulière à vous transmettre. Nous avons juste fait un rappel sur les différents stages possibles.

Mme MARQUEZ.- Ce serait bien de rajouter un point concernant les étudiants de nationalité étrangère. Le stage, nous le savons, est encadré par une convention, ce n'est pas un contrat de travail. Mais, quand le stage fait l'objet d'une gratification – c'est-à-dire au-delà de deux mois – il y a des entreprises qui ont pour habitude de traiter ces stages-là comme des contrats de travail ; elles demandent les mêmes documents. Quand on est en contrat d'alternance, qui est un contrat de travail, on demande des documents comme un titre de séjour valide, et cætera. Mais les entreprises ne sont pas censées le faire quand il s'agit d'un stage, même s'il est gratifié. Parfois, les ressources humaines des entreprises ne le savent pas ; c'est le service des payes qui gère cela, ou le service comptabilité. Il arrive souvent que les services des payes refusent des étudiants qui n'ont pas encore reçu leur titre de séjour. Certaines préfectures accusent des retards importants et des étudiants ne sont donc pas à jour ; et donc les entreprises craignent de les prendre en stage. Nous ne sommes pas les entreprises, on ne peut rien leur imposer. En revanche, je me dis que si c'est inscrit dans le cadrage, nous pouvons au moins fournir aux entreprises ce document indiquant que le stage n'est pas un contrat de travail, qu'il est encadré par une convention et que même s'il fait l'objet d'une gratification l'étudiant n'est pas tenu de fournir un titre de séjour valide.

Mme BÉNARD.- Ce n'est pas un contrat de travail, mais en l'occurrence si une entreprise recrute un étudiant, qui ne peut pas fournir un titre de séjour, elle est dans l'illégalité.

Mme MARQUEZ.- Non.

Mme BÉNARD.- Nous avons la même difficulté avec les emplois étudiants. C'est toujours très compliqué. Normalement, si un étudiant a une convention de stage, c'est que nous avons vérifié en amont que la personne est en situation régulière. En fait, il y a un trouble juridique.

Mme MARQUEZ.- Il y a un vide juridique. Les universités ne sont pas tenues de vérifier les titres de séjour et, pour le formuler autrement, l'entreprise n'est pas tenue de vérifier la validité du titre de séjour dans le cadre d'une convention de stage. Nous avons fait appel à des avocats et ils sont très clairs : pour une convention de stage, qui n'est pas un contrat de travail, l'entreprise n'est pas tenue de vérifier le titre de séjour valide. Si nous le mettons dans le cadrage, nous pourrions au moins fournir ce document aux entreprises.

M. THAUVRON.- Je suis extrêmement embêté d'être alerté sur ce point en CFVU, car c'est un point qui demande une expertise juridique. J'entends que vous avez consulté des avocats, mais c'est un engagement fort et nous avons besoin de faire nous aussi une analyse juridique de ce point très technique. Je propose de voter le cadrage en l'état. Nous nous engageons de notre côté à instruire le point soulevé par Sonia MARQUEZ et à réviser éventuellement le cadrage lors d'une prochaine CFVU. J'en profite pour solliciter les services pour faire ce travail. Sous deux mois nous reviendrons sur ce sujet en CFVU, nous en débattons. Si vous avez des éléments juridiques, nous sommes évidemment preneurs. Est-ce que cela vous convient ?

Mme BÉNARD.- Nous allons saisir la Direction des affaires juridiques et générales (DAJG).

M. THAUVRON.- Très bien.

M. LEJEUNE.- Pour essayer de clarifier et pour que les élus soient au courant : je vois que les disciplines de santé ne sont pas sur le règlement – médecine, kinésithérapie et soins infirmiers par exemple – et je voudrais savoir si pour elles il y a un document indépendant ou si c'est cadré autrement. Je voudrais savoir comment cela est cadré, puisque les stages sont différents.

M. THAUVRON.- Je laisse la parole à l'administration.

Mme MANCEAU.- Je représente Ida LACOURT, qui s'occupe des stages. À ma connaissance, on ne fait pas de différenciation. Je pense que la note de cadrage s'applique à toutes les composantes. Je n'ai pas le souvenir qu'il y ait une exception par rapport aux composantes que vous citez.

M. THAUVRON.- Sachant que les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) c'est très particulier.

M. REY.- La convention s'applique plutôt dans le cadre des licences, masters et doctorats. En médecine, les masters et licences rentrent. Mais les stages de médecine dans le cadre de la formation de médecin et les IFSI sont des particularités. C'est voté dans un cadrage national, avec des partenariats avec les centres hospitaliers universitaires (CHU), et cætera. Cela ne rentre pas dans ce cadre-là, c'est pour cela que vous n'êtes pas concernés par cette réglementation ; c'est une réglementation spécifique.

M. THAUVRON.- S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de voter. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

La mise à jour du cadrage des stages 2025/2026 est adoptée à l'unanimité par les membres élus de la CFVU

4.8.Examen de la mise à jour du cadrage de la césure 2025/2026

Un document est présenté.

Mme MANCEAU.- Comme pour les stages, il n'y a pas de changement réglementaire. Je maîtrise un peu mieux le sujet de la césure. Pour rappel, le fonctionnement de la césure est organisé sous forme de commission centralisée, c'est-à-dire que tous les étudiants candidats déposent leur dossier sur eCandidat. Les dossiers sont ensuite étudiés en commission, lorsqu'ils sont complets. Une communication est faite sur le site de l'UPEC, avec des dates de candidature à respecter. Je rappelle que l'objectif de la mise en place de cette commission centralisée c'est de permettre aux étudiants d'avoir un retour rapide et systématique sur leurs demandes de césure.

M. THAUVRON.- Il y a eu une centaine de césures en 2024/2025. Y a-t-il des questions sur la césure ?

M. KAROURI.- C'est peut-être une question naïve. J'ai déjà été confronté aux césures l'année dernière. Le problème que j'avais eu à l'époque se situait au niveau de la fréquence de ce jury qui examine les césures. Les fréquences étaient assez décalées, surtout l'été. Je crois qu'il fallait un ou deux mois, le temps que la réunion se fasse, que les échanges soient transmis. Bref, cela m'avait fait rater deux semaines de stage, que j'avais déjà négociées au préalable avec l'entreprise où j'étais, au Brésil. Je me demandais s'il pouvait y avoir des adaptations au niveau des fréquences de ces jurys, pour permettre qu'administrativement cela ne prenne pas trop de temps.

Mme MANCEAU.- Nous essayons de faire au mieux par rapport à la fixation des dates. C'est la raison pour laquelle nous fixons une première date en juillet, avant les départs en congé, et une date ensuite en septembre. Je sais que pour vous c'est peut-être opaque, mais c'est beaucoup de travail pour nous. Deux commissions c'est déjà beaucoup parce qu'il y a le travail que nous faisons et parce que nous devons solliciter les composantes ; c'est vraiment un travail conjoint. On ne peut pas faire plus au niveau du nombre de commissions. Mais pour répondre à votre question, je pense qu'un dossier de césure s'anticipe, se nourrit ; ce n'est pas une demande qui se fait à la dernière minute.

M. KAROURI.- Je m'y étais pris en avance. C'était surtout un problème administratif, j'ai dû relancer les secrétaires, attendre les validations, et cætera.

Mme MANCEAU.- Nous avançons, nous essayons de fluidifier le plus possible, et je pense que cela s'améliore d'année en année.

M. THAUVRON.- Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

La mise à jour du cadrage de la césure est adoptée à l'unanimité par les membres élus de la CFVU)

4.9.Examen d'une proposition d'ouverture d'un nouveau parcours-type à l'IUT Créteil-Vitry pour la licence professionnelle « Banque, assurance, finances : charge de clientèle » – COF exceptionnelle

Un document est présenté.

Mme GHRAIRI.- Bonjour à toutes et à tous. Comme Sanja DULIC n'est pas là, je la remplace aujourd'hui. Je suis responsable du Service pilotage et offre de formations. Le point que je vais vous présenter concerne un dossier qui a été examiné par la Commission de l'offre de formation (COF). Pour les nouveaux, nous organisons deux commissions par an. La COF examine toutes les demandes de modification ou de création de parcours types au sein d'une mention d'une formation qui délivre un diplôme national.

Cette demande concerne l'IUT de Créteil-Vitry pour la mention de licence professionnelle « Assurance, banque, finances : chargé de clientèle ». Le parcours type à créer est intitulé « Digitalisation du parcours client en assurance ». C'est un parcours en partenariat avec le lycée Jean-Lurçat, situé dans le 13^e arrondissement de Paris. Il s'intègre dans une voie de poursuite d'études pour ceux qui ont suivi un brevet de technicien supérieur (BTS) dans le domaine de l'assurance. Cela viendra enrichir l'offre de formation de l'UPEC dans le domaine de l'assurance, sachant que cette licence professionnelle a déjà un parcours qui porte le même nom et qui forme des étudiants à être des conseillers polyvalents pouvant évoluer dans le domaine de la banque et en gestion de patrimoine. L'idée ici c'est d'intégrer une dimension de digitalisation, numérique, pour la formation des conseillers dans le domaine de l'assurance.

M. THAUVRON.- Il y a eu un avis favorable de la COF. La COF émet un avis et un certain nombre de remarques, de commentaires. Après il y a des allers-retours entre cette commission, la composante et les porteurs du projet. Y a-t-il des questions sur cette licence professionnelle ? Bénédicte FAURE veut peut-être ajouter quelque chose ?

Mme FAURE.- C'est exclusivement en alternance.

M. THAUVRON.- S'il n'y a pas de commentaires, je propose de passer au vote. Qui vote contre la création de ce parcours type de licence professionnelle en apprentissage ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

La proposition d'ouverture d'un nouveau parcours-type « Digitalisation du parcours client en assurance » à l'IUT Créteil-Vitry pour la licence professionnelle « Banque, assurance, finances : charge de clientèle » a reçu un avis favorable à l'unanimité

4.10. Examen de la campagne pour les diplômes universitaires, les certificats d'université et les diplômes interuniversitaires – Deuxième vague – CDU

M. THAUVRON.- Pour l'examen des diplômes universitaires (DU), certificats d'université (CU) et diplômes interuniversitaires (DIU), là aussi il y a une commission dédiée, la Commission des diplômes universitaires (CDU), qui examine tous les dossiers, fait un certain nombre de remarques, se retourne vers la composante et les porteurs de projets. Comme sur la deuxième vague il y en a énormément et que tout était disponible dans le SharePoint, je propose de ne pas rentrer pas dans le détail.

Un document est présenté.

Mme GHRAIRI.- La deuxième commission, qui a eu lieu le 13 février, a examiné 45 dossiers : cinq créations, treize renouvellements et 26 prorogations. Les prorogations concernent l'INSPE en particulier. Quand c'est une création, l'habilitation

vaut pour trois ans. Le renouvellement de l'habilitation vaut pour quatre ans, sauf exception.

M. THAUVRON.- Les créations, c'est souvent dans le domaine de la santé et excepté les collègues de la Faculté de Santé, nous ne les comprenons pas. Je trouve qu'il est toujours hasardeux de vouloir présenter les formations de la Faculté de Santé. Mais si vous voulez, je peux les lister. Il y a un CU « Prévention et traitement des plaies » à niveau bac +3 ; il y a un DU « Fragilité et évaluation gériatrique approfondie : optimiser les soins pour le patient âgé » ; il y a un CU « Responsable entrepreneurship » de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) dans le cadre d'Aurora.

Mme GHRAIRI.- L'UPEC fait partie d'une alliance d'universités européennes, Aurora, et l'idée de ce CU c'est de venir enrichir l'offre de formation de l'UPEC, ouverte à des étudiants de l'UPEC, mais aussi des universités partenaires et membres de l'alliance.

M. THAUVRON.- Ensuite il y a un DU « Administration publique et préparation aux concours des fonctions publiques » qui est une création de l'Institut d'études politiques (IEP) de Fontainebleau ; il y a un DU, très complémentaire du précédent, « Droit et politique de l'action publique ». Voilà pour les créations, qui sont cette fois en nombre limité.

Il y a aussi tous les renouvellements. C'est évidemment un peu plus simple à étudier puisque nous avons un historique et on voit si cela fonctionne, s'il y a un public. C'est essentiellement dans le domaine de la santé. Ce ne sont pas des diplômes qui s'adressent aux étudiants comme ceux qui sont présents dans cette salle, mais plutôt à des étudiants qui sont en fin de cursus de médecine ou à des professionnels.

Mme GHRAIRI.- Dans les renouvellements, il y a le DU « Maladie d'Alzheimer et démences apparentées, du diagnostic précoce à la prise en charge ». C'est une modification du libellé : les porteurs rajoutent la précision « du diagnostic précoce à la prise en charge » à la fin. Ils ont profité du renouvellement pour faire cette modification de libellé. Dans le deuxième lot de renouvellements de l'UFR de Santé, la nouveauté c'est que le DU Pharmacopsychiatrie ouvre aux infirmiers.

M. THAUVRON.- Nous ne parlons pas des renouvellements qui précèdent dans la présentation ?

Mme GHRAIRI.- Parce qu'il n'y a rien à signaler, mais je peux les citer : sur le premier lot il y a le DU « Imagerie rétinienne et traitements maculaires », le DU « Méthodes et techniques en pneumologie ». Sur le deuxième lot, il y a seulement la modification de l'ouverture aux infirmiers du DU pharmacopsychiatrie. Je ne vais pas tous les lister parce que c'est compliqué.

M. THAUVRON.- Il y a le DU « De la pharmacopsychiatrie à la personnalisation des traitements », le DU « Gestion des infections et soins complémentaires en oncohématologie » et le DU Néphro-oncologie pour les cancers des reins, le DU « Initiation à la recherche en soins », le DU « Soins en psychiatrie et santé mentale », le DU « Management et parcours de soins » avec deux sous parcours – le parcours « Coordination de parcours de soins » et le parcours « Management et gestion des unités de soins ». À l'OSU il y a le renouvellement du DIU Santé-Environnement. En LLSH, il y a deux graduate programs, des parcours en master qui ont principalement vocation à aller vers de la recherche : le graduate program « Responsable égalité,

diversité, inclusion » existait déjà, mais il a évolué pour le professionnaliser davantage, et le graduate program « Patrimoines : conservation des œuvres, valorisation des collections, médiation patrimoniale ».

Mme GHRAIRI.- C'est le seul renouvellement pour un an ; d'habitude les renouvellements c'est pour quatre ans. L'objectif c'était de gérer la fin de cohorte. Les inscrits en première année cette année seront diplômés l'année prochaine et l'idée des porteurs était de revenir peut-être avec une proposition d'organisation différente.

M. THAUVRON.- Ensuite il y a l'INSPE, qui prépare aux concours des enseignants. Ces DU concernent principalement les personnes qui sont déjà en fonction dans des écoles, collèges ou lycées, mais qui n'ont pas réussi les concours.

Mme GHRAIRI.- Tout ce que nous prorogeons sur le premier lot concerne des personnes qui ont validé leur master, mais qui ont échoué aux concours.

M. THAUVRON.- Pourquoi on proroge ? Tout simplement parce que, comme vous le savez peut-être, il y a un projet de réforme depuis plusieurs années. Et un peu comme Sœur Anne qui ne voit rien venir, nous ne voyions rien venir. Mais on commence à voir des choses et on espère que la réforme arrivera enfin. Donc plutôt que de refaire un dossier, nous prolongeons puisque de toute façon il faudra probablement tout refaire dans un an. Vous voyez qu'il y en a beaucoup.

Mme GHRAIRI.- Pour les derniers, il est également proposé de renouveler les formations des DU à destination des fonctionnaires stagiaires à mi-temps ou à temps plein. Là, ce sont des lauréats de concours, qui ont besoin de compléter par une formation à l'INSPE. Et on proroge pour un an.

Mme BÉNARD.- Par votre vote vous allez donner un avis ; tous ces dossiers vont en effet passer au conseil d'administration (CA), car il y a une incidence financière.

M. THAUVRON.- C'est-à-dire qu'il y a deux niveaux de vote. Nous votons sur la dimension pédagogique. Ensuite, le CA votera sur le volet financier. Y a-t-il des questions sur ces 45 DU, CU et DIU ? S'il n'y en a pas, je propose de voter. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

La campagne pour les diplômes universitaires, les certificats d'université et les diplômes interuniversitaires (CDU 2) a reçu un avis favorable à l'unanimité

4.11. Examen du rectificatif concernant les dates de candidatures en master première année (hors procédure MonMaster) – ajout d'une deuxième session de candidatures pour un master de SESS-STAPS

M. THAUVRON.- Le point suivant est purement technique et administratif. C'est l'examen du rectificatif concernant les dates de candidatures en master première année, hors procédure MonMaster, et l'ajout d'une seconde session de candidatures pour un master en Sciences de l'éducation et sciences sociales – Sciences techniques des activités physiques et sportives (SESS-STAPS). Nous n'avons pas le nom du parcours, mais vous allez nous faire confiance j'espère. Tous les étudiants classiques, en licence notamment ou en BUT, postulent en master via la plateforme MonMaster.

Mais certains masters sont internationaux, au moins la moitié des cours sont faits dans une langue étrangère, ils recrutent un public international et la plateforme MonMaster n'est pas adaptée. Quand le public est en formation continue, la plateforme n'est pas adaptée non plus. Dans ces cas-là le calendrier de recrutement est différent et on passe sur une autre plateforme, qui s'appelle eCandidat. Le souhait des SESS-STAPS, c'est de rajouter une seconde session de recrutement pour ces publics très particuliers. Pour être dans les clous juridiquement, nous devons voter cette seconde session de recrutement. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ?

Le rectificatif concernant les dates de candidatures en master première année (hors procédure MonMaster) - ajout d'une deuxième session de candidatures pour un master de SESS-STAPS a reçu un avis favorable à l'unanimité

4.12. Présentation de l'évaluation des IUT de Créteil-Vitry et de Sénart-Fontainebleau par la Commission consultative nationale - Vague E

M. THAUVRON.- Je m'adresse aux étudiants, puisque tous les enseignants connaissent parfaitement cela : le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) évalue tous les cinq ans la recherche, la formation et les universités. Les IUT sont maintenant aussi évalués par le HCERES, ce qui n'était pas le cas avant pour ce qui était des BUT. Et puisque les IUT veulent toujours être particuliers, ils ont par ailleurs une procédure complémentaire. Dans ce cadre-là, ils doivent nous présenter leurs résultats.

Un document est présenté.

Mme FAURE.- Je suis la directrice de l'IUT de Créteil-Vitry. Effectivement, nous avons un processus complémentaire spécifique qui vient s'ajouter à celui du HCERS. Je vais préciser un peu les choses sur ce processus, qui n'est pas très connu. Une instance ministérielle, la Commission consultative nationale (CCN) des IUT, est nommée par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ; elle a la charge de ce processus d'évaluation, qui évalue non pas les formations – puisqu'elles sont évaluées par le HCERES désormais – mais le pilotage de l'établissement, sa gouvernance et tous les aspects liés au fonctionnement. Pour réaliser cette évaluation, la CCN demande aux directeurs d'IUT de produire deux documents complémentaires : un document quantitatif avec un certain nombre d'indicateurs chiffrés, et un autre document plus qualitatif. Aujourd'hui, ce qui va nous intéresser c'est plutôt l'aspect formation.

Dans les indicateurs chiffrés, nous avons à produire des chiffres concernant nos flux en entrées et en sorties, tout ce qui concerne les recrutements via Parcoursup, les passerelles entrantes de BUT 3 ou en cours d'année et les passerelles sortantes avant la fin du cursus. Nous avons aussi à produire un certain nombre d'indicateurs sur la réussite, sur les taux de passage d'année en année et sur la réussite finale pour l'obtention du diplôme. Ce nouveau diplôme qu'est le bachelor universitaire de technologie ayant été mis en place en septembre 2021, nos premiers diplômés ne sont sortis qu'à l'été 2024 ; donc nous n'avons pas encore beaucoup de recul sur cet indicateur-là. Nous avons aussi des indicateurs liés aux aspects budgétaires – ce qui

implique que nous présenterons aussi ce dossier d'évaluation au CA du 11 avril – et aux aspects ressources humaines et encadrement.

Dans une deuxième partie, nous avons à remplir un fichier plus qualitatif en trois parties. Une partie fait écho à la précédente évaluation, puisque nous sommes évalués tous les cinq ans, avec à la fois le rappel des préconisations précédentes et la manière dont nous avons fait évoluer notre stratégie pour y répondre. Une autre partie est un état des lieux de l'environnement de l'offre de formation, qui se présente sous la forme de treize « capacités à » : capacité à gérer un budget, capacité à suivre les trajectoires de nos étudiants, et cætera. Une dernière partie présente la stratégie pour les cinq ans à venir ; elle est plus prospective.

En plus de ces deux fichiers à produire, une visite sur site est organisée pendant toute une journée. Un binôme d'experts de la CCN des IUT vient pour compléter l'étude du dossier. Ce qui n'est pas toujours bien connu, c'est que tout ce dispositif vient compléter le dispositif du HCERES puisqu'à l'automne la CCN transmet tous ses résultats d'expertise à la DGESIP. Ses rapports sont pris en compte par la DGESIP, en complément des rapports du HCERES, pour prononcer les accréditations en novembre, à la toute fin du processus complet.

Lounès CHELGHOUM et moi allons prendre la parole successivement pour vous présenter des éléments saillants des dossiers d'évaluation des deux IUT de l'UPEC.

- IUT de Créteil-Vitry

Je vais d'abord dresser une petite carte d'identité de l'IUT de Créteil-Vitry, qui figure évidemment aussi dans le dossier d'évaluation. L'IUT propose huit BUT, depuis peu puisque les deux derniers ont été mis en place sur le site de Vitry pendant cette période d'évaluation : le BUT « Gestion des entreprises et des administrations » en 2019 et le BUT Informatique en 2022 qui sont directement dans la période d'évaluation. Par ailleurs nous proposons à l'heure actuelle six licences professionnelles et bientôt sept puisque nous venons d'avoir la validation d'une nouvelle licence professionnelle en assurances. Nous accueillons cette année, sur nos deux sites, 1 850 étudiants et 560 alternants, encadrés par 150 enseignants et enseignants-chercheurs, 50 personnels administratifs et techniques et 250 intervenants professionnels puisque l'une des marques de fabrique des IUT c'est la professionnalisation, avec un certain nombre d'axes de travail pour amener nos étudiants à l'insertion professionnelle et notamment la contrainte de faire intervenir des personnes issues des milieux socio-économiques pour 25 % du volume horaire. Nous avons eu quatre recommandations lors de l'évaluation précédente. Il y avait d'abord la mise en place d'un dispositif d'évaluation des enseignements, qui fait écho à un certain nombre de remarques formulées par le HCERES lors de la vague de cette année. Nous y avons répondu de la même façon que pour le HCERES parce que nous avons encore une petite marge de manœuvre pour progresser sur cet aspect-là. Un travail sur l'offre de validation des acquis de l'expérience (VAE), qui avait été pointée lors de la dernière évaluation, est toujours d'actualité. Avec notamment la récente mise en place du BUT, nous n'avons pas travaillé énormément sur ces aspects-là, pris par d'autres axes de travail ; la mise en place de ce diplôme est très chronophage et énergivore. La réussite des étudiants issus de filières technologiques a également été pointée lors de cette dernière évaluation. Nous avons produit dans le rapport d'évaluation un certain nombre d'indicateurs chiffrés qui montrent une nette progression, de quasiment quinze points, sur cette réussite entre le format du diplôme universitaire de technologie (DUT) de l'époque et le format BUT qui vient d'être mis en place. Enfin, une amélioration était souhaitée sur la part des professionnels dans les formations puisque nous avons un taux de participation des

professionnels à hauteur de 6,5 %, ce qui était assez peu puisque l'objectif est de 25 %. Nous avons là aussi largement progressé puisque nous sommes plutôt à 10 % sur les deux premières années de BUT, quasiment à 22 % sur la troisième année de BUT et à 33 % sur nos licences professionnelles ; la progression est notable.

Dans la partie qualitative, nous avons présenté les différents axes de travail qui ont été les nôtres pendant la période 2019-2024. Évidemment, on ne peut pas oublier la particularité de cette période ; outre la crise sanitaire, la période était chargée en raison du déploiement du BUT. Nous avons indiqué dans le rapport d'évaluation comment nous avons déployé ce nouveau diplôme, comment s'est portée la réflexion. Je vous ai présenté huit BUT mais cela représente en fait vingt parcours de formation puisque chaque spécialité de BUT peut proposer différents parcours de spécialisation. Et nous sommes passés en parallèle de dix-huit licences professionnelles avant cette réforme à six, voire sept, parce que nous avons intégré un certain nombre de ces licences professionnelles dans les troisièmes années de BUT qui s'y prêtaient en termes de programmes. Toute cette évolution de l'offre de formation a été un gros travail pendant cette période, qui a aussi été l'occasion de mettre en place l'approche par compétences, de mettre en place ce qu'on appelle des situations d'apprentissage et d'évaluation, c'est-à-dire de mises en situation professionnelle, qui sont des nouveaux objets pédagogiques, de mettre en place le portfolio pour tous nos étudiants et de faire évoluer les modalités d'évaluation, en lien avec cette approche par compétences. Une particularité c'est que nos programmes pour ce format BUT ont été rédigés, en termes de référentiels de formation, seulement à 70 % au niveau national ; nous avons 30 % à créer localement, souvent en lien avec nos anciennes licences professionnelles, sur des thématiques spécifiques liées à nos expertises et aux entreprises du territoire. Le déploiement du BUT s'est accompagné d'un renforcement de l'alternance. Nous sommes convaincus de ce mode de pédagogie qui aide nos étudiants à aller jusqu'à la professionnalisation. Nous avons aussi, dans le cadre du BUT, l'objectif que 50 % de nos étudiants s'insèrent professionnellement à l'issue de leur formation. Nous avons donc ouvert quasiment tous les parcours de BUT en alternance dès la deuxième année, ainsi que toutes nos licences professionnelles. Actuellement, un tiers de nos effectifs sont des alternants.

Nous avons aussi travaillé sur deux axes en lien avec les préconisations de l'évaluation précédente et qui importaient à toutes les équipes pédagogiques. D'une part sur la réussite et je vous ai indiqué une progression assez nette, notamment pour les publics issus de filières technologiques ; cela s'est concrétisé par un certain nombre d'actions, la mise en place d'une commission pédagogique, du tutorat pour nos étudiants, du coaching, des bilans plus réguliers, du suivi individualisé, des actions en lien avec l'innovation pédagogique, par exemple des semaines sur la négociation en entreprise pour le BUT « Techniques de commercialisation » ou un challenge entrepreneurial pour tous nos étudiants. Nous nous sommes aussi attachés à travailler à un environnement propice à la réussite et au bien-être pour tous nos étudiants : nous nous inscrivons régulièrement dans les projets de la CVEC, nous avons fait une sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles pour l'ensemble de nos étudiants de première année de BUT avec le SSU, nous avons mis en place deux épiceries solidaires à Créteil et à Vitry, nous nous inscrivons bien sûr dans la mise en place du congé menstruel. Nous avons aussi travaillé sur le recrutement d'étudiants et l'attractivité de nos formations, un travail approfondi de promotion de cette offre a été réalisé, via tout un réseau d'enseignants et d'étudiants ambassadeurs de l'IUT qui vont sur un certain nombre d'événements promouvoir nos formations et ce BUT, qui n'était pas très connu. Nous avons constaté une augmentation régulière du nombre de candidatures ; pour exemple nous avons eu 28 000 candidatures en 2024 pour

l'ensemble de l'IUT et 37 000 en 2025, nous avons donc fait un bond de quasiment 10 000 candidatures. Nous sommes en train de mener un travail sur les passerelles entrantes dans le cadre du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), un dispositif avec le rectorat pour l'ensemble de l'Université, pour accueillir des étudiants de BTS dans nos troisièmes années de BUT. Dans ce cadre, nous travaillons à la mise en place de semaines de mises à niveau, ou en tout cas d'adaptation, pour des BTS qui viendraient ensuite, de façon privilégiée, dans nos troisièmes années de BUT. Pendant cette période d'évaluation, nous avons aussi travaillé à un accueil de publics diversifiés ; à l'IUT de Créteil-Vitry, nous sommes à plus de 50 % d'étudiants boursiers. Nous avons mis en place depuis très longtemps un accueil de sportifs de haut niveau. Nous avons aussi mené une réflexion sur l'accueil des publics en situation de handicap et nous sommes en lien avec le référent handicap de l'Université pour mettre en place un projet pilote qui viserait à structurer l'accueil des publics en situation de handicap. Et, peut-être de façon un peu moins prégnante, mais c'est important tout de même à nos yeux, nous avons travaillé à l'internationalisation des parcours, qui avait été un peu mise à mal pendant la période de pandémie ; nous avons relancé un certain nombre de partenariats. Nous sommes aussi un IUT un peu spécifique en France puisque sur les 108 IUT, nous sommes le seul à porter, en rattachement administratif et financier, deux laboratoires de recherche ; nous sommes assez fiers et très attachés à cet adossement à la recherche. Nous nous sommes engagés pendant cette période, de 2019 à 2024, à déployer toutes les thématiques en lien avec le développement durable et la responsabilité sociétale ; nous avons notamment été lauréats d'un projet pour rendre plus écoresponsable notre site de Vitry et nous faisons partie des composantes qui se sont inscrites dans le partenariat de l'UPEC avec la fondation Mosaïk.

Je vous ai fait un petit focus sur la partie formation, mais dans le dossier d'évaluation sont abordées aussi les capacités à gérer un budget, à gérer les ressources humaines. Ces aspects-là, nous les aborderons un peu plus lors du CA. Il nous était également demandé de présenter des priorités stratégiques pour la période à venir et nous avons défini quatre axes de travail. En premier lieu, nous travaillerons toujours à la consolidation de la réussite étudiante. Même si nos chiffres sont meilleurs que lors de la dernière évaluation, il nous faut travailler sur les abandons, car nous constatons encore trop d'abandons pendant la première année de BUT. Nous devons aussi continuer à travailler sur l'accueil inclusif de tous les publics, auquel nous sommes attachés. Le deuxième axe – c'est moins l'objet de la CFVU – c'est d'asseoir une politique partenariale que nous avons déjà bien engagée, notamment en travaillant un peu plus le réseau de nos diplômés et en continuant à structurer en interne – ce qui relève plutôt des ressources humaines – le service dédié aux partenariats avec les entreprises. Notre troisième grande problématique est d'accompagner les transformations bâtimentaires à Vitry. L'un des deux départements que nous avons ouverts récemment, l'Informatique, s'est implanté dans les locaux d'un département déjà existant, avec tous les problèmes qui s'ensuivent. Pour l'autre département, « Gestion des entreprises et des administrations », nous sommes actuellement en location et se pose déjà la question de ce qu'il se passera à la fin de la location. Il y a des idées et des projets en cours, mais à l'heure actuelle nous n'avons pas encore l'assurance que ces projets aboutiront. Enfin, parce que cette période a été assez riche, dense et compliquée parfois, marquée par la pandémie, par la réforme du BUT et par la création de deux nouveaux départements, nous sommes très attachés pour la période à venir à continuer à renforcer la qualité de vie au travail, car nous avons des personnels qui sont parfois fatigués et qu'il faut accompagner pour trouver l'énergie et s'épanouir sur leur lieu de travail.

- IUT de Sénart-Fontainebleau

M. CHELGHOUM.- Bonjour à tous. Je suis le directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau. Je vais essayer d'être bref. À l'IUT de Sénart-Fontainebleau, nous avons dix départements, qui sont répartis sur deux sites ; la plus grosse partie se trouve à Sénart et l'autre à Fontainebleau. Les premiers départements ont ouvert en 1988 et les trois derniers – « Métiers du multimédia et de l'internet », « Génie biologique » et « Génie civil et construction durable » – en 2019.

Nous avons neuf spécialités de BUT sur les 24 qui sont accrédités par le ministère. Il y a des parcours à l'intérieur des spécialités et 25 parcours possibles sont proposés aux étudiants. Une différence avec l'IUT de Créteil-Vitry c'est que nous avons gardé les licences professionnelles telles qu'elles étaient, donc nos 26 licences professionnelles sont toujours existantes ; nous recrutons essentiellement des BTS dans ces licences, c'est un choix qui répond à un besoin du territoire. Toutes nos licences professionnelles sont en alternance. En parlant d'alternance, nous avons deux spécialités – « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation » – pour lesquelles l'alternance est ouverte dès la première année ; elle est ouverte dès la deuxième année pour toutes nos spécialités.

L'IUT de Sénart-Fontainebleau compte environ 3 200 étudiants. 50 % sont en alternance, un chiffre qui correspond aux 50 % d'étudiants en alternance sur toute l'Université. Nous avons 250 stagiaires en formation continue et 80 VAE par an en moyenne. Nous sommes 138 enseignants et enseignants-chercheurs et il y a 79 personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniques, de santé, sociaux (BIATSS).

Nous sommes nous aussi partis de la précédente évaluation. Nous nous sommes vraiment basés sur le développement de la vie étudiante. Il ne faut jamais oublier qu'une des particularités de notre IUT c'est la délocalisation des étudiants. Ce sont des étudiants de l'UPEC qui ne sont pas à Créteil, mais à qui on doit offrir les mêmes choses. Nous travaillons donc énormément sur cette thématique : une Maison de l'étudiant a été développée à Sénart, il y a des bibliothèques universitaires sur les deux sites – car il faut également noter que nos deux sites sont distants – nous organisons des séjours avec des étudiants, nous travaillons beaucoup avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) pour répondre aux demandes des étudiants, et nous travaillons enfin sur les résidences universitaires pour leur offrir une meilleure qualité de vie.

Nous avons développé très tôt l'international, nous avons travaillé beaucoup. Nous avons des universités partenaires aux quatre coins du monde, en Europe à travers Erasmus, mais aussi au Québec et en Afrique. Nous travaillons actuellement à des conventions avec différentes universités au Maroc, en Tunisie, au Togo et à Madagascar. Pour suivre la ligne directrice de la Direction des relations internationales (DRI) nous développons des relations avec l'Amérique latine et aujourd'hui la mobilité s'accélère avec le Chili, le Mexique, la Colombie, l'Argentine et le Pérou.

Nous n'avons pas de laboratoire de recherche rattaché, mais la recherche est très visible et nous l'encourageons énormément. Nous avons 58 % d'enseignants-chercheurs à l'IUT, qui sont affiliés à seize laboratoires de l'UPEC. Nous avons créé un comité scientifique et il y a un budget dédié à ce comité, justement pour accompagner et aider la recherche, la visibilité de la recherche. Nous finançons des demi-thèses encadrées par des enseignants-chercheurs de l'IUT et des stages de master 2. Et nous organisons depuis 2004 une journée complète de recherche tous les ans ; nous ne l'avons pas faite les deux années de pandémie.

Quelques faiblesses ont été signalées dans le premier compte-rendu de la CCN. Dans tout le document, je me suis appuyé sur ces axes pour essayer d'améliorer. Il y a un faible taux d'encadrement. Il y a l'absence de laboratoire de recherche rattaché à l'IUT. Il y a un réseau des anciens à mieux structurer et surtout à développer. Jusqu'à maintenant le développement se faisait par département et c'est là qu'on obtient les meilleurs résultats parce que les étudiants s'identifient par rapport à leur spécialité, mais je pense qu'il faut restructurer au niveau de l'IUT dans les années à venir. Nous avons commencé à le faire et j'avais créé un groupe de travail pour trouver comment mettre en réseau les différents départements. Ensuite, nous comptons vraiment développer – ce que nous ne faisons pas jusqu'à maintenant – les fameux modules qualifiants ; le BUT et l'approche par compétence nous facilitent la tâche pour faire cela. Nous voudrions par ailleurs généraliser un dispositif d'évaluation des enseignements ; je sais qu'Arnaud THAUVRON travaille là-dessus et nous allons travailler ensemble pour développer quelque chose à l'échelle de l'UPEC.

L'IUT a aussi des forces. Il est très bien structuré et cela a été signalé par la CCN lors des dernières évaluations. Les équipes enseignantes et administratives sont stables, le turnover est pratiquement nul. Et les équipes sont investies ; malgré le manque de personnel, je pense que nous sommes toujours prêts à développer et mener des actions. Notre offre de formation est aujourd'hui diversifiée et attrayante. Le nombre de demandes a augmenté de 23 % cette année ; nous dépassons donc aujourd'hui les 31 000 demandes. Nous avons une forte capacité d'autofinancement, grâce au développement de l'alternance et de l'apprentissage particulièrement. La politique de relations internationales est très dynamique puisqu'il y a tous les ans entre 60 et 70 étudiants en mobilité semestrielle, plus d'une quarantaine en stage à l'étranger et une trentaine en mobilité entrante. L'IUT est doté d'une commission du personnel BIATSS, d'un comité scientifique. Il y a un véritable ancrage de l'IUT au niveau de l'Université et un très bon ancrage au niveau du territoire. Nous avons vraiment un soutien très important des collectivités territoriales et même des entreprises du territoire, ce qui explique aussi le fort développement de l'apprentissage.

Voilà ce que je peux dire de l'IUT de Sénart-Fontainebleau, en résumé.

M. THAUVRON.- Merci beaucoup. Vous voyez que nos deux IUT sont grands et particulièrement dynamiques. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous remercie.

5. Questions diverses

5.1.Motion : Instauration d'un congé menstruel à l'UPEC

M. THAUVRON.- Nous allons revenir à la motion. Comme vous avez pu le constater, certains points font consensus, d'autres font moins consensus donc je propose que cette fois-ci nous fassions des votes complets, c'est-à-dire qu'on aille jusqu'au vote pour. Ce que j'avais proposé, il me semble, c'était de se prononcer uniquement sur les deuxième et troisième amendements. Thomas GACHOWSKI maintient-il le premier amendement au vote ?

M. GACHOWSKI.- Oui, je le maintiens au vote parce que cela nous semblait important.

M. THAUVRON.- D'accord. Comme nous avons déjà beaucoup discuté, je propose de passer directement au vote. Nous allons voter amendement par amendement.

Mme KACI.- Nous voulons proposer de reporter le vote à une prochaine CFVU, pour pouvoir retravailler les amendements et apporter de nouveaux points au débat. Je ne sais pas si c'est possible.

M. XXX - Il n'y a pas de délibération soumise au vote. Une motion est proposée, mais il n'y a pas de délibération soumise au vote. On ne peut pas revoir les modalités de mise en œuvre du projet menstruel sans délibération.

Mme GOULLET de RUGY.- La délibération viendra en juin ou en juillet.

M. XXX.- C'est à ce moment-là qu'il faudrait recueillir la motion.

Mme GAUCHER.- Je pense que c'est ce qui allait être proposé, car certains aspects ne peuvent pas être votés maintenant.

M. THAUVRON.- L'impact ne sera pas immédiat, quoi qu'il arrive ; même sur le premier point.

Mme GOULLET de RUGY.- Le troisième point peut être voté comme amendement directement puisqu'il porte sur le document que nous votons.

M. THAUVRON.- Il y a deux documents qui sont intrinsèquement liés. Il y a le régime général et, finalement, la motion que vous présentez porte sur le cadrage du congé menstruel. Ce cadrage n'était pas à l'ordre du jour aujourd'hui, ce n'est pas du tout ce que nous avons voté tout à l'heure. Je ne sais pas quand il est prévu de le repasser.

Mme GOULLET de RUGY.- En juin ou en juillet.

Mme BENOIST.- Le cadrage, c'est la mise en application du congé menstruel. Ce n'est pas le contexte, les raisons pour lesquelles on le fait, l'engagement ; c'est la mise en œuvre pratique. Et cela nous l'avons intégré dans le régime spécial d'études, parce que dans ce régime spécial on indique toutes les pratiques à effectuer, dans tous les cas. Donc pour moi, le cadrage qui a été voté là c'est le cadrage du congé menstruel. Est-ce que nous le repassons en juin avec des corrections, en partant du principe qu'il y aura eu des débats, des groupes de travail ou autres ? Je ne sais pas.

M. THAUVRON.- En sachant que de toute façon l'application est pour 2025/2026. Quoi qu'il arrive, il n'y aura pas d'effet immédiat.

M. REY.- Si j'ai bien compris, ce cadrage a été proposé en expérimentation avec les élus étudiants, la médecine de prévention, les enseignants, et cætera. Je n'ai pas de religion concernant les douze ou vingt jours, mais je trouve dommage de voter sans que ces acteurs puissent revoir et étudier cela. Je trouve que c'est un jugement d'opportunité. Les deux autres points concernent la forme et l'amélioration de la diffusion du dispositif et c'est le rôle de la CFVU. Mais sur le premier point, je n'ai pas l'impression que nous ayons les éléments d'appréciation nous permettant d'avoir un jugement sur l'opportunité réelle de la proposition. Et là nous avons un problème d'éclairage de la CFVU par rapport à une décision.

M. THAUVRON.- De toute façon, l'application ne sera pas immédiate. Moi non plus je n'ai pas de religion. Ce que je constate, c'est qu'il y a eu un débat extrêmement intéressant. Quoi que nous votions aujourd'hui, les choses ne s'appliqueront qu'à la rentrée 2025. Donc effectivement, peut-être qu'on peut faire un bilan et attendre juin. Le deuxième point, il est déjà écrit. Vous vouliez le repréciser.

Mme GOULLET de RUGY.- Je pense que c'est plus sage de le reporter.

M. THAUVRON.- De la même façon que pour ce qui a été évoqué tout à l'heure sur les étudiants étrangers, si je m'engage à le faire, nous le ferons.

Mme GOULLET de RUGY.- De toute façon, c'était dans la délibération que nous avons votée, je viens de vérifier. Tout figurait. Si quelque chose est mal formulé – Bénédicte FAURE a dit que c'était mal formulé pour les IUT parce qu'il n'y a pas forcément de service de la scolarité – ou si la mention relative à la présentation aux enseignants et enseignantes ne convient pas, nous modifierons. Et dans la délibération il y avait bien l'idée que c'est une expérimentation, sur laquelle il y aurait un retour d'expérience et donc éventuellement des changements. Je pense qu'il faut réunir le groupe de travail, saisir le Parlement étudiant et sa commission de la santé et, d'ici juin ou juillet, on repropose une délibération avec un bilan. Ce sera cette délibération qui fera foi. Nous ne l'avons pas mis dans le règlement, nous avons voulu le mettre, mais c'est vrai que nous avons anticipé la question du retour d'expérience ; ce n'est peut-être pas la bonne date, mais au moins c'est dedans. Nous modifierons pour l'année 2025/2026 si le groupe de travail et le Parlement arrivent à cette conclusion. Je ne pense pas qu'on puisse modifier comme cela de petites choses alors c'est une délibération qui a été votée pour l'année 2024/2025. Et là nous parlons bien de 2025/2026.

M. THAUVRON.- Je remercie Thomas GACHOWSKI de nous avoir alertés sur le sujet. Je remercie tout le monde d'avoir participé à ce débat. Il y a eu plein de remarques intéressantes et on voit bien que c'est un dispositif perfectible, mais qui a le mérite d'exister. Encore une fois, la majorité des universités n'ont pas ce type de dispositif. Ce que je vous propose, c'est que nous ne votions pas cette motion ; mais nous nous engageons à repasser – et je sais que Thomas GACHOWSKI sera extrêmement vigilant – et à en faire non pas une motion, mais un point à l'ordre du jour de la CFVU du mois de juin. Ce sera peut-être l'occasion de modifier le régime spécial d'études. Est-ce que cela vous convient ?

M. GACHOWSKI.- S'il y a un engagement là-dessus, il n'y a pas de souci.

M. THAUVRON.- Très bien.

Mme BÉNARD.- Nous n'aurons pas de CFVU au mois de mai, nous en aurons deux au mois de juin.

M. THAUVRON.- Comme je me suis engagé sur juin, j'ai deux options possibles. Les élus étudiants, je vous propose de vous rapprocher pour la présentation du fonctionnement de la CFVU. Je vous remercie.

La séance est levée à 12h08.